Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9170581
Centre d'intérêt : 240

Semaine québécoise de sensibilisation et de prévention de l'usage et de l'abus des drogues (1990).

Semaine québécoise de sensibilisation et de prévention de l'usage et de l'abus des drogues, du 18 au 24 novembre 1990. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, [1990].
1 portefeuille (4 f., 4 brochures) ; 33 cm.

Version anglaise publiée sous le titre : Québec Drug Awareness Week, November 18 to 24, 1990. Code: 28-2520A. Code: 28-2520. Dépouillement partiel: Réalisation en milieu scolaire -- Etat de la problématique écoles et drogues dans les commissions scolaires -- Actions concertées sur le plan régional en toxicomanie -- Le rapport du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue -- La drogue et le milieu de l'éducation -- La drogue, si on s'en parlait.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s): Drogue • Milieu scolaire • Education • Prévention • Comportement de l'adolescent • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Cette pochette comprend des feuillets et des brochures destinés aux parents d'adolescents visant à inciter les parents à jouer un rôle de prévention auprès de leurs enfants et à établir un dialogue sur l'usage de drogues. On trouve entre autres dans cette pochette: 1. le compte rendu d'interventions à la polyvalente de Charlesbourg, à l'école Massey-Vanier et à la CECM; 2. le résumé du rapport provincial d'analyse du questionnaire sur la problématique écoles et drogues; 3. les objectifs et activités proposés par un programme-cadre régional visant l'action préventive en matière de toxicomanie; 4. le résumé du rapport du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue portant sur les actions que devraient entreprendre le MEQ en cette matière pour les prochaines années; 5. les résultats d'une étude sur le phénomène de la consommation des drogues à l'école; 6. une brochure qui fournit des informations sur les drogues et l'adolescent dans le but d'aider le parent à intervenir auprès de son enfant.

Type de document :

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE L'USAGE ET DE L'ABUS DES DROGUES

du 18 au 24 novembre 1990

Responsable de la Semaine québécoise de sensibilisation et de prévention de l'usage et de l'abus des drogues, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est donné pour objectif, cette année, d'établir le contact avec les parents.

À cette fin, un porte-parole national participera à des émissions de radio et de télévision afin d'inciter les parents à jouer un rôle de prévention auprès de leurs enfants et d'établir un dialogue sur l'usage de drogues, espérant ainsi réduire la consommation de drogues chez les jeunes.

De son côté, le ministère de l'Éducation profite de cette semaine pour vous présenter certaines réalisations en milieu scolaire ainsi qu'un tour d'horizon des principales actions et réalisations du gouvernement et du Ministère en la matière. Vous trouverez dans la présente pochette:

Réalisations en milieu scolaire

– Commission scolaire de Charlesbourg
– École Massey-Vanier
– Commission des écoles catholiques de Montréal

Résumé du rapport provincial d'analyse du questionnaire:

État de la situation sur la problématique Écoles et Drogues dans les commissions scolaires

Actions concertées sur le plan régional en toxicomanie

Un moyen: le programme-cadre

Résumé du rapport du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue portant sur les actions que devraient entreprendre le ministère de l'Éducation en cette matière pour les prochaines années

Les travaux du comité interne sur la drogue

La drogue et le milieu de l'éducation

Brochure: La drogue, si on s'en parlait

Rappelons que durant cette semaine de sensibilisation, vous êtes invités à organiser des activités spéciales à l'intention des élèves et des parents.

Activités:
- organiser des rencontres parents-élèves
- organiser des rencontres inter-organismes
- faire circuler des articles
- organiser des ateliers de discussion
- diffuser des messages à la radio de l'école
- prévoir un déjeuner-causerie en compagnie des parents et des jeunes, etc.

Vous êtes également invités à relire le document d'information intitulé: Le phénomène-drogue et les jeunes, dans lequel vous trouverez une mine de suggestions qui sont toujours d'actualité.

À LA POLYVALENTE DE CHARLESBOURG

INTERVENTIONS VISANT À CONTRER LE PHÉNOMÈNE DE LA DROGUE ET À HUMANISER LE MILIEU

Les nombreuses actions menées à l'école polyvalente de Charlesbourg pour contrer le phénomène de la drogue donnent d'excellents résultats. Selon le directeur de l'établissement, M. René Bérubé, non seulement la consommation des élèves a-t-elle considérablement diminué, mais les cas problèmes sont-ils aussi beaucoup moins graves qu'il y a à peine quelques années. Autre conséquence des diverses interventions relatives à la drogue, le vandalisme a presque disparu dans l'établissement.

École secondaire de 2e cycle qui accueille présentement 1900 élèves, la polyvalente de Charlesbourg mène sa lutte contre la drogue depuis une dizaine d'années. Parce que l'éducation est la préoccupation première de l'école, le directeur n'a pas hésité à lancer son équipe dans un plan d'action visant à prévenir, à informer et à venir en aide aussi bien aux élèves qu'aux parents touchés par le problème. « Nous avons agi pour humaniser le milieu. Le problème était là et nous n'avons pas voulu le cacher. Plutôt que de paniquer, nous avons entrepris plusieurs actions qu'il faut poursuivre, car le phénomène de la drogue chez les jeunes va toujours exister. Il s'agit d'une problématique sociale avec laquelle nous devons composer et qui nécessite une vigilance constante pour ne pas risquer de nous retrouver à la case départ », explique M. Bérubé.

L'analyse du phénomène

Au début des années 80, comme la plupart des écoles secondaires, la polyvalente de Charlesbourg était assaillie par le phénomène de la drogue. Les opinions sur la façon d'intervenir s'opposaient fréquemment. Certains parlaient d'adopter des mesures draconiennes, d'autres de faire preuve de tolérance. Plusieurs n'osaient pas réagir.

Nouvellement arrivé à la direction, M. René Bérubé était d'avis qu'il fallait déterminer la nature et l'ampleur du phénomène avant de s'y attaquer. Un questionnaire élaboré par les professionnels du milieu a été distribué aux 2800 élèves qui fréquentaient l'école à cette époque. Les résultats de l'enquête ont permis d'asseoir les principes d'intervention devant guider les actions des éducateurs. Il s'agissait de dédramatiser la situation et de briser le mur du silence.

Pour atteindre ces buts, divers moyens ont été utilisés: séances d'information, conférences, forums, témoignages, ateliers de sensibilisation et de réflexion, semaines thématiques, pièces de théâtre, films, vidéos, etc. Pour rejoindre élèves, parents et enseignants, toutes les ressources du milieu ont été mises à contribution: CLSC, corps policiers et plusieurs groupes ou associations engagés dans la lutte contre diverses toxicomanies. Des outils d'intervention ont également été créés comme, par exemple, la revue **La drogue, si on en parlait**, maintenant disponible en français au Québec et en préparation en anglais pour diffusion à la grandeur du Canada.

Enfin, la direction n'a pas craint de ternir l'image de la polyvalente en demandant, à trois ou quatre reprises, l'intervention de la Sûreté du Québec pour intercepter les vendeurs de drogue.

Un intervenant dans le corridor

L'arrivée d'un intervenant en toxicomanie a, par ailleurs, largement contribué à assainir la situation. En se donnant comme mission d'établir la communication avec ces adolescents et adolescentes sensibles à toutes sortes d'influences, autant positives que négatives, Daniel Desroches optait pour le travail sur le terrain. Ses rencontres, ses discussions, c'est dans les corridors de l'école qu'elles se déroulaient, là où se trouvaient les jeunes.

Une fois le contact établi, d'autres actions sont venues s'y greffer: mise sur pied de groupes de discussion et de thérapie, entrevues individuelles, programme d'aide aux jeunes en difficulté et aux parents qui en font la demande. Plus récemment, un autre volet s'ajoutait au travail de M. Desroches, celui de la prévention du décrochage.

Des quelques heures de présence par semaine du tout début, rémunérées grâce à des subventions du Club Lions de Charlesbourg, Daniel Desroches travaille maintenant à temps complet à la polyvalente. Il y a deux ans, consciente de l'apport d'une telle intervention, la commission scolaire créait un poste permanent et cela, en pleine période de restrictions budgétaires.

Pour obtenir plus d'informations, il est possible de rejoindre Daniel Desroches à l'école polyvalente de Charlesbourg, en composant le numéro de téléphone: (418) 622-7820.

ÉCOLES SANS DROGUE

L'EXPÉRIENCE DE MASSEY-VANIER

À l'école secondaire Massey-Vanier, dans les Cantons de l'Est, nous connaissons depuis longtemps les effets préjudiciables de la toxicomanie sur le rendement scolaire. L'expérience a montré que les problèmes liés à l'alcool et à la drogue nuisent à l'assiduité et au rendement scolaire, et ont un effet néfaste sur l'attitude des élèves. De façon générale, la consommation abusive de drogue par les élèves entrave la fonction principale de l'école, qui est de donner l'éducation.

Au cours des dernières années, nous avons tenté d'élaborer, à la grandeur du territoire de la commission scolaire, une politique claire exposant les conséquences de la consommation, de la possession ou du trafic de drogues en milieu scolaire.

Dans le cadre de notre programme d'éducation en matière de drogues, nous avons tenu dans plusieurs communautés des séances de sensibilisation qui ont fourni aux parents et aux élèves des lignes directrices les aidant à reconnaître les diverses substances et à déceler les signes de consommation excessive. Nous y avons également informé les participants des dangers pour la santé ainsi que des risques d'ordre judiciaire, et nous leur avons suggéré d'autres avenues pour éviter la consommation excessive de drogues.

Au cours de chaque année scolaire, nous prévoyons une **Semaine des écoles sans drogue**. Pendant cette période, des groupes d'élèves organisent, à l'heure du repas du midi, des assemblées, des festivals du film et des activités exemptes de drogue à l'intention des autres élèves de l'école. Nous invitons également un spécialiste en toxicomanie chez les adolescents qui rencontre, en privé ou en groupe, des élèves préoccupés par leur propre consommation de drogues, par celle d'un membre de leur famille ou d'un ami proche.

Après avoir mis ce programme en œuvre pendant trois ans, nous avons effectué une enquête auprès des élèves afin d'évaluer le degré réel de consommation de drogue chez les adolescents de notre communauté scolaire. À notre soulagement, nous avons découvert que, sur les 697 participants à l'enquête, moins de 2 p. 100 déclaraient avoir fréquenté l'école alors qu'ils étaient sous l'effet d'une drogue ou de l'alcool.

Nous avons cependant constaté avec regret que plus de 70 p. 100 des élèves consultés faisaient état de consommation occasionnelle ou fréquente d'alcool ou d'autres drogues en fin de semaine ou à l'occasion de fêtes. Les résultats nous ont montré que, même si nous semblions réussir à créer des écoles sans drogues, notre collectivité se trouvait confrontée à un grave problème dont nous serions amenés à subir les répercussions en milieu scolaire si nous ne le traitions pas efficacement.

Éducation en matière de drogues, mais aussi aide aux élèves

Nous avons compris que notre école devait trouver le moyen d'exercer une influence accrue sur la vie des élèves en dehors de l'école. Une conférence tenue à Toledo, en Ohio, au début de novembre 1988 nous a fait connaître la notion de programme d'aide aux élèves (P.A.E.), qui préconise une association entre l'école et la communauté et recommande un cadre pratique permettant à toutes les parties concernées de travailler à un objectif commun : l'éducation d'adolescents en bonne santé, autonomes et à l'abri des drogues. Nous avons appris qu'un programme efficace d'aide aux élèves pouvait, en six étapes, aider des élèves en difficulté à résoudre leurs problèmes liés à la consommation excessive de drogues.

1- Dépistage

Il importe de déceler le plus tôt possible qu'un élève a besoin d'aide, c'est-à-dire avant que son problème n'atteigne le seuil au delà duquel disparaît toute possibilité de vivre une expérience enrichissante à l'école. Les élèves devraient pouvoir se présenter d'eux-mêmes ou être orientés vers le programme par un membre du personnel ou un parent préoccupé par la situation; cette orientation devrait aussi faire partie des mesures disciplinaires prises à l'égard de certains comportements, comme... la consommation de drogue dans l'école.

2- Point de départ

Tous les employés, même ceux qui sont peu appelés à orienter les élèves (comme le personnel de soutien, les chauffeurs d'autobus, etc.), doivent savoir quelles mesures prendre s'ils sont convaincus qu'un élève a besoin d'aide ou s'ils sont témoins de certains comportements.

3- Évaluation préliminaire

On dispose de diverses techniques pour recueillir des renseignements et pour aider un élève à choisir une ligne de conduite propre à résoudre son problème. Cette intervention demande souplesse et idées novatrices pour éviter la rigidité.

4- Orientation vers les services pertinents

On établit des procédures pour diriger les élèves vers les ressources qui pourront les aider à affronter et à surmonter les problèmes personnels qui nuisent à leur développement social, affectif ou personnel.

5- Soutien communautaire du programme

Après avoir mis les membres clés de la communauté au courant des politiques et des procédures adoptées par l'école, on leur demande de collaborer à la planification. Les écoles doivent comprendre qu'elles ne peuvent venir seules à bout des questions complexes qu'éprouve la jeunesse actuelle. Nous devons élaborer des programmes qui encouragent la participation des dirigeants locaux, des parents et avant tout... des élèves eux-mêmes.

6- Soutien des efforts entrepris

Finalement, lorsqu'un élève entreprend un plan destiné à modifier sa situation, on doit lui apporter le soutien voulu pour que ce changement soit permanent (conseillance personnelle, accès aux services, soutien global).

À Massey-Vanier, nous élaborons actuellement la deuxième étape de notre programme d'aide aux élèves. La première étape a consisté à créer une

équipe chargée de fixer les objectifs de la planification et de la mise en œuvre du programme. Cette équipe comprend des représentants de tous les groupes d'employés ainsi qu'un spécialiste en toxicomanie chez les adolescents. Pour le moment, elle étudie également tous les cas présentés afin de déterminer la ligne de conduite à adopter.

Tout le personnel de Massey-Vanier a participé à des séances de formation et se familiarise progressivement avec les politiques et les procédures de l'école concernant la consommation de drogue par les élèves. Les détails du programme ont été présentés aux administrateurs de la commission scolaire, aux comités de parents et à tous les élèves du secondaire. Nous découvrons qu'un programme d'aide aux élèves trouve sa force dans «l'appartenance» et «l'autonomie». Sa réussite dépend des personnes qui participent à sa mise en œuvre: le personnel, les élèves, les parents et la communauté dans son ensemble. L'école a pour principale responsabilité de reconnaître l'existence d'un problème et de prendre des mesures propres à faciliter la recherche d'aide par l'élève. La communauté a pour rôle de partager la responsabilité et d'offrir des services de soutien qui complètent les efforts du milieu scolaire. De la sorte, même si certaines personnes sont chargées de coordonner le programme, la réussite de celui-ci résulte de l'effort conjoint de l'école et de la communauté.

Étape II: action des élèves

Cette année encore, la **Semaine des écoles sans drogue** sera organisée par un comité d'élèves avec l'aide de l'équipe du P.A.E. Les projets élaborés jusqu'ici prévoient une exposition stimulante nommée «Choices», qui recommande de s'abstenir de consommer de la drogue pour pouvoir effectuer des choix judicieux dans la vie. Dans le cadre de nos efforts d'ouverture au milieu, les élèves projettent de présenter cette réalisation aux élèves et à leurs parents, mais aussi au grand public à l'occasion de trois représentations. Pendant la semaine, un groupe de quatre élèves des classes supérieures ira dans les écoles primaires animer des séances de sensibilisation auprès des élèves et des enseignants. Tous les parents recevront un bulletin spécial exposant le programme de cette année et les invitant à y participer activement.

À Massey-Vanier, nous désirons continuer à fournir aux élèves une tribune qui leur permette d'exprimer leurs vues, de contribuer à la qualité de la vie à l'école et de s'abstenir de drogues. La participation constante des élèves à la planification de programmes importants et notre croyance profonde dans la notion «d'aide aux élèves» nous permettra, croyons-nous, d'étendre notre influence au-delà de notre établissement. Avec le soutien et l'aide de la collectivité, nous serons en mesure de favoriser non seulement l'existence d'**écoles sans drogue**, mais aussi l'avènement d'une société libérée de celle-ci.

Constance Peacock, B.A., B.S.Soc.
Agente d'aide scolaire
École secondaire Massey-Vanier
Commission scolaire régionale
protestante District of Bedford

Référence:

ANDERSON, Gary L. *When Chemicals Come to School: the Student Assistance Program Model*. Milwaukee: Community Recovery Press, 1988.

LA CONSOMMATION DES DROGUES CHEZ LES JEUNES

MODÈLE D'ÉDUCATION PRÉVENTIVE À LA CECM

Bien que le phénomène de la drogue ne soit pas nouveau, le personnel des écoles se demande souvent quel type d'action il doit entreprendre pour intervenir auprès des élèves consommateurs et non consommateurs. En milieu scolaire, l'accent doit être mis sur la prévention. C'est donc dans le cadre d'une intervention préventive que le personnel des écoles se doit de se mobiliser.

Pour soutenir cette action dans ses écoles, la Commission des écoles catholiques de Montréal a produit, en collaboration avec le Centre de réadaptation alternative, une série de brochures intitulée **La consommation des drogues chez les jeunes — Modèle d'éducation préventive**. Cette série résulte de la collaboration de trois organismes (Commission des écoles catholiques de Montréal, Centre de réadaptation alternative, Office national du film) dans le but de produire des instruments pédagogiques destinés à favoriser des interventions éducatives relativement à la consommation et à la surconsommation de drogues chez les jeunes. Ce programme est désigné sous le nom Jeunes-Adultes-Drogue-Éducation (JADE)[1].

Une brève explication du contenu de chacune de ces brochures suit la grille de présentation des divers modèles d'intervention préventive suggérés pour le secondaire. Cette grille synthétise les diverses expériences menées à la Commission des écoles catholiques de Montréal au cours des vingt dernières années. Chaque modèle est conçu en fonction du temps, du budget ainsi que des ressources humaines et matérielles disponibles pour l'intervention.

1. Programme de formation des éducateurs, cahier de formation, Commission des écoles catholiques de Montréal, n° 880617, 1986.

MODÈLES D'INTERVENTION PRÉVENTIVE POUR LE SECONDAIRE

	A- Intervention ponctuelle de sensibilisation 1re, 2e, 3e, 4e et 5e secondaire	B- Intervention ponctuelle soutenue 1re, 2e, 3e, 4e et 5e secondaire	C- Intervention progressive 3e, 4e et 5e secondaire (de préférence)	D- Intervention intégrée 3e, 4e et 5e secondaire (de préférence)
Objectifs	Donner aux élèves de l'information générale sur le phénomène drogue	– Présenter une information structurée sur le phénomène drogue – Faciliter la compréhension de cette information – Démystifier certains phénomènes – Faire des mises en garde	– Aider l'élève consommateur : • à s'interroger sur sa consommation • à découvrir à quels besoins celle-ci répond • à déterminer et à explorer divers moyens de satisfaire ces besoins – Aider l'élève non consommateur : • à s'interroger sur sa non consommation • à raffermir sa décision de ne pas consommer – Aider l'élève indécis à mieux se situer	Amener les gens du milieu (personnel, parents, élèves) à se prendre en charge pour intervenir en matière de drogue.
Moyens	Kiosques, conférences, tables rondes, ateliers, etc.	Animation de rencontres avec les élèves : – Ateliers libres : Vie scolaire Pastorale Professionnels des services éducatifs – Groupe-classe	Dans le cadre de rencontres, faire vivre aux élèves une démarche de prise de décision sur le thème de la drogue	Implantation d'un modèle de services (en collaboration avec un organisme extérieur)
Matériel	– Vidéo : Des psycho… quoi ? – Film : L'émotion dissonante – Guide d'animation du film – Une des activités de la phase I de la brochure intitulée **Les activités d'apprentissage**	– Vidéo : Des psycho… quoi ? – Film : L'émotion dissonante – Guide d'animation du film – Une des activités de la phase I de la brochure intitulée **Les activités d'apprentissage** – Les activités d'apprentissage	– Vidéo : Des psycho… quoi ? – Film : L'émotion dissonante – Guide d'animation du film – Une des activités de la phase I de la brochure intitulée **Les activités d'apprentissage** – Les activités d'apprentissage – Guide pédagogique – Mon cahier de bord – Ma démarche personnelle au regard du phénomène drogue	– Vidéo : Des psycho… quoi ? – Film : L'émotion dissonante – Guide d'animation du film – Une des activités de la phase I de la brochure intitulée **Les activités d'apprentissage** – Les activités d'apprentissage – Guide pédagogique – Mon cahier de bord – Ma démarche personnelle au regard du phénomène drogue – Programme de formation des éducateurs, Cahier du formateur
Temps	– Dans le cadre d'une semaine thématique (une demi-journée à une journée) ou – une demi-journée à une journée durant l'année	Minimum de trois rencontres d'environ 50 minutes	Six à dix rencontres en groupe-classe ou dans le cadre d'ateliers libres	3 ans 1re année : faire à la place 2e année : faire avec 3e année : laisser faire
Personnes ressources	– Directeur ou adjoint – Enseignants – Professionnels non enseignants – Élèves	– Enseignants – Professionnels des services éducatifs	– Enseignants – Professionnels des services éducatifs	– Directeur ou adjoints – Enseignants – Professionnels des services éducatifs – Élèves – Parents
Soutien aux intervenants	Fournir les services d'une personne-ressource pour aider à trouver des ressources humaines et matérielles	Soutien aux intervenants : – sur le plan de la connaissance du phénomène – sur le plan pédagogique	– Responsable de la formation – Soutien aux intervenants	– Responsable de la formation – Soutien aux intervenants
Conditions particulières			– Formation des intervenants – Suppléance	– Coût des services – Formation des intervenants – Suppléance

MATÉRIEL DIDACTIQUE (JADE)

Titre	Destinataire	Contenu
1- Guide pédagogique 32 pages	Éducateurs	– Propose une démarche basée sur le concept du «choix personnel» – Décrit les objectifs, les exigences et les phases de la démarche
2- Les activités d'apprentissage 85 pages	Éducateurs	– Suggère des activités pour des étapes de la démarche – Pour chaque activité, l'objectif, le déroulement de l'activité, le rôle de l'éducateur, le matériel d'appoint et les différentes variables méthodologiques sont définies
3- Ma démarche personnelle au regard du phénomène drogue Cahier de bord de l'élève 24 pages	Adolescents	– Cahier confidentiel qui permet à l'élève de noter les éléments et les événements importants liés aux différentes étapes de la démarche
4- Mon cahier de bord 24 pages	Éducateurs	– Cahier confidentiel qui permet à l'éducateur de noter les événements vécus à l'intérieur de chaque groupe aux différentes étapes de la démarche
5- Programme de formation des éducateurs Cahier du formateur 139 pages	Personnes appelées à former des éducateurs	– Objectif général et objectifs intermédiaires de la session – Des activités (15) réunies en cinq groupes permettent de se familiariser avec des aspects du phénomène de la drogue : problématique, substances, approches d'intervention – Treize textes de référence se trouvent en annexe de ce document, textes dans lesquels on trouve les principales pistes de la théorie à livrer

Pour information (communications écrites seulement)

Irène Poissant
Service des études
SISEM
Commission des écoles catholiques de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal H1X 3B3

ÉTAT DE LA PROBLÉMATIQUE ÉCOLES ET DROGUES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Résumé Au cours des dernières années, plusieurs commissions scolaires du Québec ont organisé des activités portant sur le problème de la drogue. Ces activités ont touché dans certains cas des groupes restreints, dans d'autres l'ensemble des écoles primaires et secondaires de leur territoire.

Dans le but de faire le point sur ces interventions, en décembre 1989, le ministère de l'Éducation faisait parvenir aux commissions scolaires un questionnaire portant sur la problématique écoles et drogues. Quelque 140 commissions scolaires y ont répondu. Voici un bref résumé du portrait de la situation révélé par cette opération.

1- Ce sont les activités de prévention, de sensibilisation ou d'information qui ont été privilégiées. Plusieurs se sont déroulées dans le cadre du cours de formation personnelle et sociale.

2- Dans la plupart des cas, lorsque les commissions scolaires ont assumé elles-mêmes l'organisation d'activités, elles en ont confié la responsabilité aux professionnels non enseignants (conseillers pédagogiques, psychologues, travailleurs sociaux, infirmières). Quand ces activités ont été mises sur pied par les écoles, c'est habituellement la direction qui les a prises en charge. Par ailleurs, certaines activités ont été tenues par des organismes de l'extérieur, comme les CLSC, les corps policiers, les clubs sociaux ou des groupes bénévoles.

3- De plus, des activités de dépistage et de référence ont été réalisées dans les écoles primaires de dix commissions scolaires et dans les écoles secondaires de 69 commissions scolaires, principalement par les enseignants. Au primaire, on a surtout insisté sur la prévention, alors qu'au secondaire des efforts ont également porté sur le dépistage et le traitement de ces problèmes. Des élèves de 36 commissions scolaires ont ainsi bénéficié du service de référence.

4- Les trois quarts des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire ont dit connaître le document du ministère de l'Éducation intitulé Le phénomène drogue et les jeunes, mais seulement dix d'entre elles ont utilisé le questionnaire contenu dans le document et devant permettre de faire état de la situation.

5- Au chapitre des mesures prévues pour les «cas problèmes», 102 commissions scolaires ont dit favoriser l'information aux parents, alors que 82 prévoient la suspension de l'élève et 54 la référence à la justice. La mesure qui a été la plus couramment appliquée est cependant la référence à une personne-ressource du milieu scolaire. Pour ce qui est des ressources externes, plus de 65 p.100 des commissions scolaires ont déclaré avoir eu recours au CLSC.

6- En ce qui a trait à l'impact des activités, 65 p.100 des commissions scolaires qui ont évalué leurs actions les considèrent comme ayant été efficaces et 10 p.100 comme très efficaces.

7- De façon générale, les règlements concernant la possession, la consommation et le trafic des drogues sont établis par les écoles et non par les commissions scolaires. Environ, 80 p.100 des commissions scolaires ont répondu n'avoir aucun règlement à ce sujet. Toutefois, elles ont indiqué que la majorité des écoles avaient, dans leurs règlements, au moins un article portant sur les drogues.

8- Enfin, les recommandations des commissions scolaires ont porté principalement sur les ressources humaines, financières et matérielles que l'on voudrait voir augmenter:

— disponibilité de personnes spécialisées pour réaliser des interventions préventives et curatives;

— formation particulière à l'intention du personnel enseignant;

— matériel adapté au primaire et au secondaire;

— programmes basés sur l'estime de soi et la capacité de dire non.

- élargissement de l'intervention éducative au regard du phénomène de la violence;
- plus grande disponibilité du policier-éducateur;
- subventions pour la tenue d'activités de prévention ou la mise sur pied de projets spécifiques;
- plus grande diffusion des réalisations des écoles et des commissions scolaires;
- nécessité d'une plus grande concertation entre les divers organismes concernés.

Si vous désirez obtenir l'analyse complète des résultats de l'application du questionnaire, vous pouvez en faire la demande auprès de la direction de votre commission scolaire.

ACTIONS CONCERTÉES SUR LE PLAN RÉGIONAL EN TOXICOMANIE

Un moyen: le programme-cadre

Dans plusieurs régions du Québec, le milieu de l'éducation a participé à l'élaboration de certains programmes-cadre régionaux visant une meilleure coordination, entre les divers intervenants, de l'action préventive en matière de toxicomanie. Ce sont des établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui ont pris l'initiative de mettre en place ces mécanismes régionaux auxquels le milieu de l'éducation a été invité à collaborer dans le but d'assurer une plus grande efficacité de l'action préventive.

Les objectifs visés et les activités proposées par un programme-cadre régional découlent généralement d'une consultation régionale, d'une analyse de la problématique chez les jeunes, d'une orientation générale et d'approches à privilégier. Voici, à titre d'exemple, quelques objectifs et activités que peut contenir un programme-cadre.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Introduire et renforcer chez les jeunes des comportements sains visant à améliorer leur santé globale (biopsychosociale).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Accroître l'estime de soi et la confiance chez les jeunes.
- Accroître chez les jeunes les habiletés à nouer des relations interpersonnelles et améliorer la communication entre les jeunes et les adultes.
- Développer la capacité de faire face de façon responsable et constructive aux différentes situations difficiles et stressantes de la vie.
- Soutenir, dans leur rôle d'éducateurs et d'éducatrices, les adultes qui sont en contact étroit avec les jeunes aussi bien à l'école que dans leur milieu respectif.

ACTIVITÉS PRÉVENTIVES PROPOSÉES

- Création de lieux d'appartenance.
- Rencontres d'échange, d'information et de formation sur les habiletés de communication, sur la façon de nouer des relations interpersonnelles satisfaisantes pour les jeunes, leurs parents, ainsi que les enseignants et les enseignantes.
- Ateliers de rencontre permettant aux jeunes de s'exprimer, d'apprendre à mieux se connaître et à s'accepter.
- Activités qui favorisent la participation et la responsabilisation des jeunes.
- Création de groupes d'entraide à l'intention des jeunes et des parents.
- Rencontres d'échange, d'information et de sensibilisation des jeunes et de leurs parents sur l'importance de l'estime de soi et du bien-être psychologique.
- Ateliers de discussion, d'information avec jeux de rôle et mises en situation visant à aider les jeunes à acquérir une certaine assurance et à faire face de manière constructive aux situations difficiles de la vie.
- Ateliers de gestion du stress à l'intention des jeunes et des adultes.
- Organisation d'activités physiques et de loisirs socioculturels qui répondent aux besoins des jeunes.
- Formation des adultes qui sont en contact étroit avec les jeunes sur les diverses approches qui valorisent et redonnent confiance aux jeunes.
- Inventaire des occasions nouvelles pouvant permettre des rencontres entre jeunes et adultes.
- Diffusion d'information sur les ressources existantes dans la région.

D'autres objectifs généraux peuvent être poursuivis dans un programme-cadre. Par exemple:

- **Développer le sens des responsabilités des jeunes à l'égard de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments.**
- **Reconnaître les besoins des jeunes et les aider à trouver une réponse à leurs besoins afin d'améliorer leur qualité de vie physique, mentale et sociale.**

Le choix des activités dépendra des objectifs retenus.

Les informations contenues dans le présent texte s'appuient sur le Programme-cadre régional de prévention primaire en toxicomanie et de promotion de la santé pour les jeunes de la région de Québec, DSC du Centre hospitalier régional de la Beauce, août 1989.

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

Un constat: l'urgence d'agir maintenant

Le 14 juin dernier, le président du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue, M. Mario Bertrand, rendait public le rapport remis au premier ministre du Québec. Affirmant dans ce rapport son intolérance face au phénomène de l'usage et du trafic des drogues, le Groupe demandait au gouvernement de reconnaître la nécessité de miser sur la mobilisation sociale, de même que d'exercer son rôle de chef de file dans le cadre d'une action concertée.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

Ce groupe de travail a été formé le 7 novembre 1989 par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Son mandat: faire l'inventaire des actions gouvernementales, élaborer de nouvelles stratégies de lutte et proposer au gouvernement de nouveaux moyens d'action.

Présidé par M. Mario Bertrand, président de la société commerciale Les Magasins M inc., le Groupe comprenait en outre les personnes suivantes: M. Serge Gouin, président de Télé-Métropole; M. Roger D. Landry, président et éditeur de La Presse; Me Gérald Tremblay, associé de Tremblay, McCarthy, Tétreault; M. Jacques Beaudoin, sous-ministre de la Sécurité publique; Mme Johanne Bergeron, secrétaire générale associée au Secrétariat de la jeunesse; M. Thomas J. Boudreau, sous-ministre de l'Éducation; Me Jacques Chamberland, sous-ministre de la Justice; M. André Dicaire, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Rogert Lavigne, directeur général de la Sûreté du Québec.

Tout au long de son mandat de sept mois, le Groupe de travail sur la lutte contre la drogue a consulté de nombreux représentants des milieux scolaire, policier et de la santé, des organismes communautaires, des jeunes consommateurs de drogues illégales, des parents, des représentants des milieux d'affaires et des syndicats.

RÉSUMÉ DU RAPPORT

État de la situation

L'usage des drogues

Selon l'enquête Santé Québec réalisée en 1987, 430 000 personnes ayant fait usage de drogues illégales plus de cinq fois dans leur vie révélaient en avoir consommé au cours des douze mois précédents, ce qui représente 8,9 p.100 de la population de 15 ans et plus. Les jeunes de 15 à 29 ans constituaient la moitié de ceux ayant fait usage de drogues plus de cinq fois dans leur vie et environ 70 p.100 de ceux qui en avaient consommé au cours des douze mois précédant l'enquête. Ils étaient également les plus nombreux à avoir fait l'expérience de plusieurs types de drogues, notamment l'héroïne et la cocaïne.

Bien que répandu sur l'ensemble du territoire, l'usage des drogues affecte inégalement les diverses régions. Ainsi, celles de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord présentent à cet égard des taux supérieurs à la moyenne provinciale.

Tous les milieux sont touchés par la consommation de drogues. Chez les jeunes, l'initiation a lieu généralement entre 12 et 17 ans, bien qu'elle ait tendance à se faire de plus en plus tôt, parfois même à l'âge de 8 ans. Au secondaire, on estime que la consommation de drogues illégales touche près de 23 p.100 de la population, soit environ 90 000 jeunes. Si, pour la majorité d'entre eux, l'expérience restera circonstancielle, 15 p.100 deviendront des usagers réguliers, ce qui représente 13 000 jeunes. Enfin, les jeunes criminels, les prostitués, les itinérants et les sans-emploi sont les plus touchés par le phénomène: par exemple, dès l'âge de 15 ans, on compte environ 45 p.100 d'utilisateurs de drogues parmi les jeunes criminels; la population atteint 53 p.100 à 17 ans et grimpe à 80 p.100 à 22 ans.

Le trafic de drogues

Au Québec, de 1985 à 1988, le nombre d'infractions aux lois fédérales sur les drogues a augmenté de 15 p.100 par année. Les accusations pour trafic sont également en hausse; ainsi, dans le cas de l'héroïne et de la cocaïne, le nombre de personnes inculpées a doublé de 1985 à 1988 sur le territoire de la Sûreté du Québec. L'abondance de drogues sur le territoire québécois est attestée par une hausse des saisies de tous les produits, une importante progression de la cocaïne et l'arrivée de nouvelles substances; on note également une augmentation de la pureté qui, jointe à une baisse du prix à la consommation, entraîne une demande accrue.

Les conséquences de l'usage et du trafic de drogues

On estime qu'au total, les coûts annuels découlant de l'usage et du trafic de drogues se chiffrent aux environs de 1,2 milliard de dollars au Québec. Ce montant comprend les coûts pour le système de santé et pour le système judiciaire, de même que les pertes de productivité dans l'entreprise ainsi que d'autres phénomènes difficilement mesurables comme, par exemple, l'aggravation des conflits familiaux et la dégradation du tissu familial.

En plus de ses dangers évidents pour la santé physique et mentale, la drogue est directement liée à l'augmentation de la criminalité et est responsable de 70 p.100 à 80 p. 100 des incarcérations.

L'usage de drogues peut entraîner des changements importants dans la vie personnelle des élèves et être une des causes des échecs et du décrochage scolaire. Chez les travailleurs, une bonne part de la baisse de productivité, de l'absentéisme et des accidents de travail peut être attribuée à la consommation de drogues ou d'alcool.

BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES POUR FAIRE FACE À L'USAGE ET AU TRAFIC DES DROGUES

La prévention

Les activités de prévention sont réalisées surtout auprès des jeunes en milieu scolaire. Cependant, le manque d'uniformité dans leur application, l'absence de ressources spécialisées en toxicomanie et une concertation insuffisante entre les intervenants en compromettent la durabilité et l'efficacité. Hors du milieu scolaire, les activités de prévention sont rares. Par ailleurs, en milieu de travail, on se préoccupe plus de la résolution du problème de l'usage des drogues que de sa prévention. Enfin, peu d'activités de prévention rejoignent ainsi que les élèves et les étudiants du collégial et des universités, les parents ainsi que les jeunes hors de l'école et du milieu de travail.

Jusqu'à présent, ce sont surtout les policiers et les enseignants qui agissent dans le domaine de la prévention. Les policiers sont largement présents dans les activités de prévention en milieu scolaire, et parmi les seuls à intervenir dans le secteur des loisirs. Quant aux enseignants, ils se sentent souvent démunis et peu outillés pour aborder efficacement le problème de la drogue. Des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux apportent aussi une aide aux activités réalisées dans les écoles, une action cependant inégale.

La répression

En matière de répression, on note un certain déséquilibre entre la capacité d'enquête des forces policières et la capacité des systèmes judiciaire et correctionnel à absorber, pour l'un, autant d'accusés, et pour l'autre, autant de détenus. Pour les procureurs de la Couronne, le nombre de dossiers et leur complexité se sont considérablement accrus, et peu d'entre eux ont une formation spécialisée dans le domaine. Quant au système correctionnel, le manque de places et de ressources amène les responsables à libérer les contrevenants avant même que la sentence purgée ait eu l'effet dissuasif recherché.

La réadaptation

En matière de réadaptation, il existe des lacunes importantes en ce qui a trait à l'accessibilité aux services de désintoxication et de réadaptation, même en combinant les ressources du réseau privé à celles du réseau public. On déplore également

un manque de coordination et une absence de complémentarité des services offerts, de même qu'une répartition régionale inégale des services. Finalement, on constate qu'il n'existe aucun réseau de personnes bien formées, faciles à rejoindre et installées dans des lieux clairement identifiés pour répondre aux besoins en information du public et offrir des services de référence. Des lacunes importantes sont également à noter du côté de la recherche.

DES SOLUTIONS

Les pistes d'action

L'État, qui a la responsabilité d'assurer la protection de la santé publique, la prévention du crime et le maintien de l'ordre social, doit en plus injecter de nouvelles ressources pour lutter contre la drogue, et surtout pour optimiser celles qui sont déjà en place. Ce n'est cependant pas uniquement une question de ressources non plus qu'une responsabilité strictement gouvernementale. Tous doivent être mis à contribution dans le cadre d'une action concertée : citoyens, municipalités, organismes privés et communautaires, spécialistes et bénévoles, etc.

Pour que les actions entreprises aient une portée plus large et plus durable, le gouvernement doit fonder sa politique de lutte contre la drogue sur les trois principes suivants :

— l'urgence d'agir à la fois sur l'offre et sur la demande;

— la nécessité de miser sur la mobilisation sociale;

— l'importance d'agir dans le sens de la prévention et de la promotion d'habitudes de vie saines.

CONCLUSION

Le Groupe de travail sur la lutte contre la drogue fait trente-trois recommandations destinées aux divers organismes gouvernementaux concernés de près par la lutte contre la drogue. Parmi celles-ci, six s'adressent au ministère de l'Éducation et aux établissements scolaires :

— que le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés rendent disponibles des personnes-ressources, spécialisées en toxicomanie, afin qu'elles assurent la réalisation d'activités de prévention dans les écoles et qu'elles puissent aussi y faire le dépistage et le soutien des jeunes aux prises avec un problème d'alcool ou de drogues;

— que le ministère de l'Éducation révise, dès cette année, les éléments d'apprentissage et les fiches d'enseignement sur les drogues illégales du Programme de formation personnelle et sociale du primaire et du secondaire afin de tenir compte de l'importance accrue des drogues illicites et de les adapter aux besoins actuels en matière d'information et de prévention; qu'à cette occasion, le Ministère repère le matériel didactique d'appoint (vidéos, brochures, etc.) ou le réalise, si cela est nécessaire, et qu'il s'assure de sa distribution auprès des enseignants;

— que le ministère de l'Éducation regroupe l'enseignement formel sur la drogue en quatre temps forts : 4e ou 5e année du primaire; 1re, 3e et 5e années du secondaire; que le temps d'enseignement formel consacré au sujet soit immédiatement porté à 17 heures; qu'à ce temps formel s'ajoute un ensemble d'activités complémentaires de formation et de sensibilisation (conférences, journées thématiques, campagnes de prévention, etc.);

— que le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés accordent la priorité au perfectionnement des enseignants du cours de formation personnelle et sociale afin de s'assurer que ceux-ci maîtrisent le contenu et les objectifs du programme en matière de drogues et d'alcool; qu'ils offrent aux autres enseignants et aux professionnels non enseignants la possibilité d'acquérir les connaissances de base en matière de prévention, de dépistage et d'intervention dans le domaine;

— que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés s'assurent que les objectifs du Programme de formation personnelle et sociale sur les drogues et l'alcool soient efficacement atteints; qu'à cet effet, le Ministère, en collaboration avec les commissions scolaires et les établissements d'enseignement

privés, fasse une évaluation périodique des interventions sur le sujet et relance périodiquement les préoccupations de cette thématique;

— enfin, que le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés voient à mettre en place, pendant deux années consécutives, une campagne générale d'information destinée à l'ensemble des élèves ainsi qu'un programme de formation et d'information à l'intention des parents.

Note : Le document intitulé : Rapport du groupe de travail sur la lutte contre la drogue est disponible dans les librairies des Publications du Québec au coût de 9,95 $.

LES TRAVAUX DU COMITÉ INTERNE SUR LA DROGUE

À la suite de la mise sur pied, par le gouvernement du Québec, d'un groupe de travail sur la drogue, à l'automne 1989, le sous-ministre de l'Éducation, M. Thomas J. Boudreau, a créé un comité interne chargé d'étudier l'état de la situation relativement à la consommation de drogue dans les écoles et aux mesures prises en milieu scolaire, ainsi que de proposer des pistes de solution. La présidence de ce comité a été confiée à M. Paul Tremblay, sous-ministre associé. Un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a également été invité à participer à ce comité interne.

Ce dernier a réalisé ses travaux de novembre 1989 à juin 1990. Au nombre de ceux-ci, il faut souligner la production, en décembre 1989, du sondage État de situation sur la problématique Écoles et Drogues dans les commissions scolaires ainsi que la tenue de deux rencontres de consultation restreinte (à Québec, le 1er mars 1990, et à Montréal, le 5 juin 1990). Principalement axés sur le plan de travail du groupe gouvernemental, les travaux du comité interne ont donné lieu à la production d'un document de réflexion sur la situation actuelle et sur les nouvelles mesures à proposer au groupe de travail gouvernemental sur la drogue. Ce document, intitulé La drogue et le milieu de l'éducation, est inclus dans la présente pochette.

Le Comité a pris connaissance de l'abondante documentation qui existe sur le sujet, des informations fournies par les 140 commissions scolaires qui ont répondu au sondage ainsi que des commentaires faits par les invités aux journées de consultation. Les personnes du réseau scolaire qui ont pu être consultées lors de ces rencontres sont :

M. Serge Bouchard, directeur de la polyvalente des Rives de la Commission scolaire Manicouagan;

M. André Boucher, directeur des Services éducatifs à la Commission scolaire Chauveau;

M. Jacques Chevarie, intervenant au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières;

M. Daniel Desrochers, intervenant à la polyvalente de Charlesbourg de la Commission scolaire de Charlesbourg;

M. Roger Dufour, directeur adjoint de l'école secondaire Montbleu de la Commission scolaire de l'Outaouais-Hull;

M. Fernand Fournier, consultant au Centre d'éducation et de ressources en formation, animation et consultation;

M. Gratien Gagnon, animateur de pastorale à l'école secondaire Arc-en-ciel de la Commission scolaire des Îles;

M. James Laberge, enseignant à l'école secondaire Dorval de la Commission scolaire Lac-Saint-Louis;

M. Michel Lafortune, psychologue et consultant au Centre d'éducation et de ressources en formation, animation et consultation;

M. Richard Noël, infirmier au Collège de Lévis-Lauzon;

Mme Irène Poisson, professionnelle, personne-ressource en toxicomanie à la Commission des écoles catholiques de Montréal;

M. Réal Pomerleau, directeur à la polyvalente Lavigne de la Commission scolaire du Long Sault;

M. Jean-Noël Serrain, responsable régional des Services complémentaires à la Direction régionale de Québec;

M. Marcel Saint-Jacques, coordonnateur des interventions spécifiques dans l'école montréalaise au Service des études de la Commission des écoles catholiques de Montréal;

M. Yves Saint-Maurice, directeur à la polyvalente Les Etchemins de la Commission scolaire Chutes-de-la-Chaudière;

Mme Bianca Thibault, travailleuse communautaire au Collège de Rivière-du-Loup.

Les résultats des travaux du comité interne ont permis au sous-ministre de l'Éducation, M. Thomas J. Boudreau, de présenter au Groupe de travail sur la lutte contre la drogue un état de la situation sur cette problématique ainsi que des recommandations adaptées au milieu de l'éducation et à sa mission particulière.

LA DROGUE ET LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Document produit à l'intention du Secrétariat à la Jeunesse du Conseil exécutif,
chargé de la coordination des travaux
réalisés par le Groupe de travail gouvernemental
contre la drogue

Ministère de l'Éducation

Le présent document a été réalisé dans le cadre des travaux du comité interne sur la drogue.

Composition du comité interne sur la drogue

M. Paul Tremblay	Président du comité Sous-ministre associé
M^me^ Marie Giroux	Direction de la recherche
M. Michel Fouquette	Direction générale de l'enseignement privé
M. Lucien Girard	Direction de la coordination des réseaux
M. Pierre-Paul Martin	Direction de la coordination des réseaux
M. Jack Skene	Direction des services éducatifs aux anglophones
M. Jean-Yves Roberge	Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
M. Yvon Rodrigue	Responsable du dossier «drogue», Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Participant invité

M. Régis Malenfant	Service des affaires étudiantes Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Collaborations spéciales

M. Marcel Teasdale, Direction de la formation générale
M. Maurice Morand, Direction générale des programmes

Rédaction
M^me^ Louise Mercier
M. Yvon Rodrigue
M. Régis Malenfant (pour les sections concernant l'Enseignement supérieur)

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
Direction générale des programmes
10 juin 1990

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990

ISBN — 2-550-18447-9

Dépôt légal — quatrième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

SECTION 1 PAGES

1. LE PHÉNOMÈNE DE LA CONSOMMATION DES DROGUES ET LE MILIEU DE L'ÉDUCATION 5

1.1 Les drogues et l'éducation à la santé 5
1.1.1 Dans les écoles primaires et secondaires 5
1.1.2 Dans les collèges et les universités 5

1.2 Résultats d'enquêtes ou de programmes d'intervention sur les drogues 5
1.2.1 Dans les écoles primaires et secondaires 5
1.2.2 Dans les collèges et les universités 6

SECTION 2

2. L'OFFRE DE DROGUES ILLICITES 7

SECTION 3

3. LES MOYENS MIS EN PLACE PAR LES MILIEUX DE L'ÉDUCATION .. 7

3.1 L'école: milieu privilégié de prévention et d'intervention 8

3.2 Les règlements locaux 8
3.2.1 Au secondaire 8
3.2.2 Au collège et à l'université 9

3.3 Les activités dans les réseaux de l'éducation 9
3.3.1 Au primaire et au secondaire 9
3.3.2 Au collège et à l'université 9

3.4 Les activités du ministère de l'Éducation 10
3.4.1 Les programmes de formation personnelle et sociale (F.P.S.) .. 10
3.4.2 La réalisation du document «La drogue banalisée» 10
3.4.3 Le document «Le phénomène-drogue et les jeunes» 10
3.4.4 La collaboration du M.E.Q. avec le gouvernement fédéral, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique 10

3.5 Les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science 11

3.6 Les ressources consenties par le milieu de l'éducation 11
3.6.1 Au primaire et au secondaire 11
3.6.2 Au collège et à l'université 11

SECTION 4

4. LE PHÉNOMÈNE DE LA CONSOMMATION DES DROGUES: COÛTS POUR LE MILIEU SCOLAIRE ET CONSÉQUENCES POUR LES JEUNES 12

4.1 Les coûts 12

4.2 Les conséquences 12

SECTION 5

5. LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET LES PISTES D'ACTION 13

1. LE PHÉNOMÈNE DE LA CONSOMMATION DES DROGUES ET LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

1.1 Les drogues et l'éducation à la santé

1.1.1 Dans les écoles primaires et secondaires

Le phénomène de la consommation de drogues préoccupe sans contredit le milieu de l'enseignement primaire et secondaire. En effet, la réalisation en milieu scolaire de nombreuses activités liées à cette problématique révèle ce souci. Il importe toutefois d'insister sur le fait que ces actions se situent d'abord et avant tout dans le cadre d'une MISSION ÉDUCATIVE à accomplir auprès des jeunes.

Qu'il s'agisse de consommation d'alcool, de tabac ou de drogues illicites, peu importe, le milieu scolaire, au moyen des services complémentaires et des cours de formation personnelle et sociale (F.P.S.) donnés aux élèves, veut amener ceux-ci à se préoccuper de leur état de santé et à développer un esprit critique à l'égard de leurs habitudes de vie et le milieu dans lequel ils vivent. Les services complémentaires visent notamment à aider les élèves ayant des difficultés liées à leur santé ou à leurs capacités fonctionnelles sur le plan physique. Rappelons qu'il existe dix services complémentaires dont certains sont occasionnellement utilisés dans le cadre d'interventions relatives aux drogues; il s'agit des services d'encadrement et de surveillance des élèves, des services d'animation pastorale catholique ou d'animation religieuse protestante, des services de psychologie et de psychoéducation ainsi que des services de santé de même que des services sociaux en milieu scolaire.

Dans l'accomplissement de sa mission éducative relative à la santé chez les jeunes, le milieu de l'éducation ne fait donc pas de distinction dans ses programmes d'études ou dans sa démarche éducative entre les drogues dites «illicites» et les drogues à caractère thérapeutique ou l'alcool. Son approche est plutôt globale et intègre tout élément susceptible de nuire à la santé des jeunes Québécois et Québécoises.

1.1.2 Dans les collèges et les universités

Dans les collèges et les universités, le rôle d'éducation ne peut pas être joué de la même façon que dans les écoles primaires et secondaires. Deux éléments majeurs influencent toute mesure envisagée pour contrer le phénomène de l'utilisation des drogues dans les collèges et les universités.

Le premier élément a trait au fait que ces deux types d'établissement se situent dans ce qu'il convient d'appeler l'enseignement postsecondaire. Il découle de ce fait que la moyenne d'âge de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, dans les collèges, se situe aux environs de 19 ans. On sait aussi que, pour la même catégorie d'élèves dans les universités, cette moyenne s'établit aux environs de 21 ou de 22 ans.

De plus, contrairement à l'enseignement primaire et secondaire où, à l'intérieur de cours communs de formation personnelle et sociale, le ministre de l'Éducation peut définir ou suggérer des contenus, notamment en matière d'information et de prévention, dans les collèges et les universités, les élèves ont accès à un large éventail de programmes. Les contenus de ces derniers sont fort diversifiés et tributaires des disciplines, des techniques et des champs d'activité professionnelle. À l'enseignement collégial, c'est le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science qui approuve les programmes et les cours. Aussi, en vertu de ce pouvoir, a-t-il, depuis quelques années, tenu à ce que, dans la plupart des programmes de formation technique, soient intégrés des apprentissages en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Cependant, le ministre n'exerce pas la même action sur les programmes de l'enseignement universitaire.

Le second facteur est lié à la dimension même des collèges et des universités. En effet, si l'on ajoute aux élèves et étudiants d'un programme ordinaire les personnes qui fréquentent les services d'éducation des adultes le soir et les fins de semaine, on se retrouve devant des établissements qui ont la dimension de véritables cités. Aussi, est-il impossible d'imaginer y instaurer toute la gamme des activités d'information et de prévention qui peuvent s'appliquer à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire.

L'information y est moins intensive, plus diffuse, et moins ciblée. D'autre part, le dépistage y est plus difficile en raison de l'anonymat inhérent aux regroupements à forte densité de population. Les relations y sont moins personnalisées et l'enseignant n'y tient pas vraiment un rôle de tuteur en raison du nombre élevé d'élèves et d'étudiants rencontrés, et du peu d'heures par semaine durant lesquelles il est en contact avec eux.

En somme, dans les secteurs de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, le phénomène de la consommation des drogues est prioritairement abordé dans une perspective éducative; cependant les moyens utilisés pour chaque ordre d'enseignement sont différents parce qu'ils doivent être adaptés aux clientèles et aux situations particulières à chacun d'eux.

1.2 Résultats d'enquêtes ou de programmes d'intervention sur les drogues

Un sondage, effectué au cours du mois de décembre dernier dans 192 commissions scolaires de la province, s'inscrit parmi les actions les plus récentes du ministère de l'Éducation relativement au phénomène des drogues chez les jeunes. L'analyse des réponses de 140 commissions scolaires ayant répondu au questionnaire sur la problématique des drogues a permis de fournir des données significatives sur la situation actuelle dans les écoles.

1.2.1 Dans les écoles primaires et secondaires

En ce qui a trait à l'état de la situation sur la consommation, la possession ou le trafic des drogues dans les milieux scolaires du Québec, le récent sondage du ministère de l'Éducation nous indique que les trois quarts des commissions scolaires interrogées connaissent le document «Le phénomène-drogue et les jeunes». De ce nombre, seulement une dizaine auraient utilisé le questionnaire sur les drogues annexé à ce document et mis au point par l'Organisation

---

* Voir 3.4.3

mondiale de la santé en coopération avec le Fonds des Nations Unies, afin de connaître l'état de la situation dans leur milieu scolaire. De plus, 86 p. 100 des commissions scolaires interrogées ont organisé, au cours des deux dernières années, des activités sur la problématique des drogues. Dans la moitié des cas, ces activités se sont déroulées dans toutes les écoles de la commission scolaire. Pour l'autre moitié, les activités ont été plus sélectives, touchant uniquement les écoles secondaires ou uniquement les écoles primaires, ou encore ne concernant que quelques écoles de la commission scolaire.

Au primaire

Ce sondage sur les drogues nous indique clairement qu'au primaire, les interventions des agents et agentes d'éducation ne portent pas tant sur le dépistage des élèves aux prises avec des problèmes de drogues que sur les activités de prévention et d'information sur celles-ci. L'accent est plutôt mis sur l'aspect de la sensibilisation et de la responsabilisation de l'élève relativement aux choix qu'il a ou qu'il aura à faire au sujet des drogues. Par ailleurs, on ne saurait parler de lutte contre les drogues dans les écoles sans souligner l'apport important des services policiers du Québec dans ce dossier. Plusieurs programmes d'intervention ont à ce jour été mis en œuvre dans les écoles de la province grâce à la bonne collaboration entre les services policiers locaux et les directions d'école. Même si l'on ne possède pas de données statistiques sur le nombre de policiers-éducateurs qui interviennent dans les écoles, on peut affirmer que ces derniers sont nombreux et qu'ils jouent un rôle important auprès des jeunes. L'exemple suivant décrit un programme de prévention destiné aux élèves du primaire.

En 1988, la Sûreté du Québec et le service de police de la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.) ont mis en branle un plan quinquennal de prévention destiné aux enfants de 10 à 12 ans fréquentant les 366 écoles primaires de leur territoire. Durant la première année de la mise en œuvre du programme, près de 40 000 enfants ont pu bénéficier de l'information sur les drogues; des moyens de prévention leur ont également été suggérés. Ce programme s'est poursuivi en 1989 et comporte un volet supplémentaire portant sur des rencontres avec les parents et les agents et agentes d'éducation.

Au secondaire

Si des activités de prévention, de sensibilisation et d'information ont été réalisées dans les trois quarts des commissions scolaires ayant participé au récent sondage du M.E.Q. et ce, autant dans les écoles primaires que dans les écoles secondaires, les activités de dépistage et de référence, quant à elles, se retrouvent davantage dans les établissements de l'enseignement secondaire. Les interventions auprès des élèves aux prises avec des problèmes de drogues s'effectuent donc principalement dans les écoles secondaires. Ces élèves sont référés selon la gravité de leur cas à des professionnels de l'éducation dans l'école ou à des personnes-ressources à l'extérieur de l'école. Le sondage nous révèle que des élèves de 56 commissions scolaires auraient bénéficié d'un service de référence.

D'autre part, plusieurs enquêtes ont été menées il y a quelques années dans les milieux scolaires du secondaire et ont donné des résultats intéressants. Ces résultats constituent des indicateurs utiles sur la tendance de la consommation de psychotropes chez les adolescents et adolescentes.

Sans vouloir donner les détails sur l'origine, le déroulement et les instruments de collecte de données, qui diffèrent dans chacune de ces enquêtes, il semble opportun de faire ressortir les principales tendances que font ressortir ces recherches. Celles-ci nous révèlent donc:

- qu'environ 15 p. 100 des jeunes font usage de drogues licites et illicites (alcool, marijuana, haschisch et dérivés du cannabis) sur une base régulière;
- qu'une forte proportion de jeunes en ont fait l'expérience sans être devenus pour cela des consommateurs réguliers;
- que l'école n'est pas le lieu principal où les jeunes consomment;
- que, chez les expérimentateurs comme chez les adeptes réguliers, si l'on excepte le café, l'alcool se classe au premier rang; viennent ensuite le tabac et les dérivés du cannabis;
- qu'on retrouve plus d'usagers réguliers dans le secteur de l'enseignement professionnel que dans le secteur de l'enseignement général.

Toutes ces tendances ressortent d'enquêtes faites il y a quelques années, durant une période de temps limitée, avec des méthodes différentes. Aussi, faut-il les considérer avec circonspection et réserve, car ces résultats de recherches ne peuvent donner un portrait réel de la situation actuelle sur la problématique des drogues. Des facteurs tels que le changement des effectifs dans certains secteurs d'enseignement, l'arrivée de nouvelles drogues sur le marché (crack), font que la situation du phénomène de consommation des drogues n'est probablement plus la même aujourd'hui. Aussi, est-il difficile d'affirmer en se basant sur ces données qu'il y a une croissance ou une diminution de la consommation de drogues licites ou illicites chez les jeunes.

1.2.2 Dans les collèges et les universités

Très peu d'études ont été menées directement sur le phénomène de la consommation des drogues licites ou illicites dans les collèges et les universités. Une étude récente, menée au cégep Lévis-Lauzon auprès de 500 élèves, montre que la consommation de drogues est plutôt occasionnelle au collège malgré le fait qu'elle soit plus présente chez les jeunes. C'est d'abord chez des amis, à leur domicile ou à la discothèque que les jeunes expérimentent ou consomment des drogues. Selon cette étude, 4,2 p. 100 des répondants prendraient de la drogue régulièrement, et 27,3 p. 100 en consommeraient occasionnellement. Les produits illicites consommés seraient, dans l'ordre, le haschisch, la marijuana, la cocaïne.

---

* Les résultats de ces enquêtes sont reproduits aux pages 38 à 44 du document *Le phénomène drogue et les jeunes*, réalisé par la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires du M.E.Q. Certaines études ont notamment été réalisées dans les écoles de la C.E.C.M. et à la polyvalente de Charlesbourg.

Par ailleurs, une autre étude sur les besoins des jeunes du collégial en matière de santé montre que les problèmes liés à la consommation de drogues (difficultés scolaires, décrochage, dépendance aux produits toxiques, etc.) n'affligent qu'une fraction minime de personnes (4,5 p. 100 des répondants sur 9 000 répondants). Il ressort également que la consommation serait plutôt occasionnelle, qu'elle consiste en des drogues douces tels la marijuana et le haschisch. Cette étude a été réalisée pendant l'année scolaire 1982-1983 et touchait tous les collèges publics du Québec.

Malgré le peu d'études sur la consommation de drogues dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire, l'expérience quotidienne des personnes travaillant auprès des jeunes tend à démontrer que les problèmes de toxicomanie les plus présents seraient la consommation d'alcool et de médicaments. D'ailleurs, une étude du docteur Lamontagne, de l'hôpital Sainte-Justine, menée auprès des élèves du Collège de Maisonneuve, en 1984, confirme cette tendance. Enfin, l'enquête Santé-Québec de 1987 révèle que 61,8 p. 100 des jeunes âgés de 15 à 24 ans se déclarent buveurs habituels et 21,9 p. 100 se considèrent comme buveurs occasionnels.

2. L'OFFRE DE DROGUES ILLICITES

En 1987, la **Sûreté du Québec** a élaboré un plan d'intervention dans les écoles secondaires publiques et privées visant à identifier et à poursuivre les trafiquants de drogues, et à dissuader les consommateurs d'en faire usage. Dès 1988, ce programme d'intervention a été implanté dans toutes les régions du Québec.

Au cours des deux dernières années, la seconde se terminant le 3 août 1989, ce programme, mis en œuvre dans 205 écoles secondaires, a permis:

- l'identification de 4 652 consommateurs de drogues;
- la tenue de 1 430 séances d'information à l'intention du personnel scolaire enseignant;
- l'identification de 1 558 trafiquants dont 654 ont été traduits devant les tribunaux. Un total de 5 181 chefs d'accusation ont été portés pour 22 929 transactions illégales.

D'autre part, ce programme a mis en relief les faits suivants:

- le haschish était généralement la drogue la plus consommée par les élèves du secondaire. Le prix payé par les jeunes est de 5$ ou 10$, selon la quantité obtenue, soit des quarts de grammes ou des demi-grammes;
- les jeunes prenaient généralement l'argent de leurs repas ou l'argent de poche donné par leurs parents. Certains s'adonnaient au vol, mais on ne peut en évaluer la proportion exacte;
- des infractions criminelles de toutes sortes ont été constatées par les enquêteurs de la Sûreté du Québec à l'occasion de leurs rencontres avec des jeunes: crimes relatifs au sexe et impliquant des jeunes abusés par des adultes, réseaux de voleurs, etc.;
- la cocaïne, un produit relativement cher et nocif, circulait de façon courante dans certaines écoles;
- la plupart des réseaux implantés dans les écoles semblaient très bien structurés. Des adultes, agissant de l'extérieur, supervisent souvent la vente de stupéfiants dans plus d'une école, et se servent de représentants qui, à leur tour, commandent plusieurs petits «pushers» à l'intérieur;
- dans bien des cas, les «pushers» imposaient la consommation chez les plus timides ou les plus influençables. Dès que ces vendeurs sont mis hors-circuit, les clients «forcés» cessent de consommer.

[*] Les résultats de ce programme d'intervention ont été tirés du document de la Sûreté du Québec intitulé: **Informations diverses relatives au plan de travail du comité sur les drogues**, décembre 1989.

3. LES MOYENS MIS EN PLACE PAR LES MILIEUX DE L'ÉDUCATION

Avant d'aborder les divers moyens qui ont été choisis afin de contrer les problèmes de drogues, il peut être opportun de s'attarder sur l'origine ou les causes de la consommation de drogues chez les jeunes.

Selon deux enquêtes menées il y a quelques années (C.E.C.M. en 1976 et Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau en 1981), les jeunes consommeraient des psychotropes avant tout pour le plaisir qu'ils éprouvent avec ces produits et non pas comme plusieurs pensent, pour s'évader des responsabilités ou des difficultés éprouvées. L'autre raison invoquée est le désir d'«être moins gêné et plus à l'aise en groupe», ce qui confirme bien l'importance des pairs et de la vie de groupe.

En effet, quatre sources d'influence viendraient renforcer et modeler les comportements de consommation chez les jeunes. Il s'agit de la famille, des pairs, de la publicité et du contexte socio-économique.

Parmi ces éléments, les pairs exercent une forte influence en ce qui a trait à la consommation des psychotropes chez les adolescents et adolescentes. En effet, des études révèlent que les jeunes consomment en compagnie de leurs amis, dans un contexte d'échange et de socialisation. L'effet persuasif créé par le meilleur ami ou le «leader» du groupe ne fait pas

[*] Ministère de l'Éducation. **Le phénomène drogue et les jeunes**. Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires (36-1960), Québec, 1987, pp. 44-46.

de doute. Comme on le signale dans le document *Le phénomène-drogue et les jeunes*, « la consommation constitue dans plusieurs groupes de jeunes non seulement un rituel initiatique qui permet à chacun d'être reconnu comme membre du groupe, mais aussi un véritable rituel de passage qui donne accès aux activités des grands et qui permet d'identifier ceux qui ont effectué le passage. »

Parmi les divers moyens mis en place par les milieux de l'éducation pour contrer la consommation de drogues, on retrouve :

1) l'initiative de l'école comme agent de prévention et d'intervention auprès des élèves;
2) l'établissement de règlements portant notamment sur les drogues;
3) l'organisation d'activités de sensibilisation, d'information et de dépistage ainsi que les services de référence dans les écoles primaires et secondaires, de même qu'au collège et à l'université;
4) les activités du ministère de l'Éducation : les programmes éducatifs (P.F.B.), les comités sur les drogues, la documentation sur le sujet, la collaboration avec d'autres ministères, etc.;
5) les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science : soutien financier pour la recherche, le développement d'outils, de projets, etc.;
6) les ressources consenties par les réseaux de l'éducation.

3.1 L'école : milieu privilégié de prévention et d'intervention

L'enquête Santé-Québec, menée en 1987, révèle que ce sont les jeunes de 15 à 24 ans (29 p. 100) qui sont les plus grands consommateurs de drogues. Bien que certains de ces jeunes ne fréquentent pas l'école, bon nombre d'entre eux s'y retrouvent et sont confrontés à cette réalité qui existe dans leur milieu de vie qu'est l'école. C'est pourquoi cette dernière joue un rôle prépondérant auprès des jeunes en dépit du fait qu'une minorité d'entre eux en consommerait à l'école.

LA PRÉVENTION est une facette importante du rôle de l'école auprès des jeunes. Elle se doit de les sensibiliser au phénomène des drogues, de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités quant à leur état de santé et leurs habitudes de vie. Elle doit les informer sur les divers types de psychotropes qui existent, des conséquences que ces produits entraînent, et leur fournir des services d'aide ou les référer à des personnes-ressources à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école qui peuvent leur apporter le soutien nécessaire à la résolution de leurs problèmes.

L'école n'a pas comme mandat de chasser et de punir les trafiquants et les consommateurs de drogues; cette tâche revient plutôt aux services policiers; l'école elle, doit plutôt s'efforcer de développer des comportements responsables chez les jeunes au regard de l'utilisation des produits psychotropes.

Par ailleurs, L'INTERVENTION est également une dimension importante du rôle de l'école. On peut distinguer trois étapes dans une démarche d'intervention que pourraient entreprendre les agents et agentes d'éducation :

1. **L'évaluation de la situation dans l'école** : le plus souvent au moyen d'un sondage, l'évaluation permet de connaître l'ampleur du phénomène de consommation de psychotropes dans le milieu scolaire;
2. **L'analyse de cette situation et la mise sur place d'un programme d'intervention** en fonction des besoins et des ressources disponibles dans le milieu; les moyens ou les outils doivent être choisis en fonction du type d'intervention requis (prévention — aide individuelle);
3. **L'évaluation du programme d'intervention** : après un certain temps de mise en œuvre, l'évaluation du programme permet de l'améliorer en le modifiant au besoin.

La concertation entre les principaux intervenants est un élément majeur dans toute démarche entreprise pour lutter contre la consommation de drogues. Aussi, les membres de la direction de l'école, le personnel enseignant, les professionnels de l'éducation, les parents, les personnes-ressources du milieu et les élèves devraient tous travailler à l'élaboration des programmes d'intervention et à la recherche de solutions possibles.

3.2 Les règlements locaux

3.2.1 Au secondaire

D'après le sondage effectué en décembre 1989 par le ministère de l'Éducation, ce ne sont pas les commissions scolaires, mais les écoles qui établissent des règlements ayant trait à la possession, à la consommation et au trafic des drogues dans leur établissement.

En effet, seulement 20 p. 100 des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire ont indiqué avoir adopté des règlements concernant la problématique des drogues, tandis que 80 p. 100 n'ont aucun règlement en ce sens. Cependant, lorsque la commission scolaire n'a pas de règlement spécifique, il y a dans les règlements des écoles au moins un article relatif à la possession, la consommation ou le trafic des drogues. Les règles peuvent varier d'un milieu scolaire à l'autre. Certaines écoles proscrivent tous les produits psychotropes alors que d'autres tolèrent l'usage du tabac.

La transgression des règles entraîne généralement des sanctions qui vont du simple avertissement au renvoi systématique des élèves consommateurs. Toutefois, il faut noter que dans les écoles où une réflexion sur le phénomène a été amorcée, les attitudes et les comportements à l'égard de l'application des règlements sont plus nuancés et, à l'occasion, sensiblement modifiés.

Bien que les règlements établis doivent s'inspirer des lois civiles en vigueur et viser la bonne marche de l'école dans son ensemble, ils doivent demeurer un outil pédagogique qui se soucie des droits fondamentaux tout en initiant au sens des responsabilités. Le recours aux règlements doit avant tout se traduire comme une volonté d'aider les jeunes en considérant la personne avant le délit, la responsabilisation avant la simple répression.

---

* Certaines données de ce chapitre ont été relevées dans le document Le phénomène-drogue et les jeunes, p. 30.

3.2.2 *Au collège et à l'université*

Tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire ont des règles et une procédure touchant la possession, la consommation et le commerce des drogues. Ces délits sont sanctionnés localement par une suspension ou un renvoi. Toutefois, comme la consommation de drogues relève du code criminel et que la sanction s'effectue après le jugement rendu par les autorités judiciaires, cela donne lieu à une certaine ambiguïté selon que l'infraction a été constatée dans l'établissement par le personnel scolaire ou à la suite d'interventions policières dans cet établissement.

3.3 Les activités dans les réseaux de l'éducation

3.3.1 *Au primaire et au secondaire*

a) *Activités de prévention, de sensibilisation ou d'information*

D'après le sondage dont il a été question précédemment, les activités de prévention, de sensibilisation ou d'information réalisées par les trois quarts des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire se présentent sous diverses formes. Des rencontres occasionnelles sur la problématique des drogues ont eu lieu dans presque toutes les commissions scolaires. La moitié d'entre elles ont aussi organisé une journée ou une semaine thématique sur le sujet. Le cours de formation personnelle et sociale a été mentionné par plusieurs comme étant le cadre d'activités concernant les drogues. Des kiosques d'information, la présentation de vidéos, des conférences de personnes-ressources (généralement un policier-éducateur), la présentation de pièces de théâtre sur le sujet, la formation de clubs «Disons non à la drogue» et la formation de groupes d'intervenants en milieu scolaire complètent les activités qui ont été mentionnées.

Le matériel produit par des organismes externes est utilisé par 74 p. 100 des commissions scolaires organisant des activités. Le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé et Bien-Être Canada, la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, l'Association canadienne des chefs de police, les D.S.C. et C.L.S.C., la Fondation Jean-Lapointe de même que les clubs Optimistes et les clubs Lions sont tous des organismes qui ont fourni du matériel aux écoles.

Entre autres choses, on retrouve des documents d'information provenant du M.E.Q. ou du M.S.S.S., des affiches publicitaires, la «valise» de la Sûreté du Québec ou encore du matériel fourni dans le cadre du projet «Moi, je dis non» (Clubs Optimistes et Sûreté du Québec). Les vidéos suivantes ont également été citées par plusieurs:

«Les drogues, on s'en parle»	Ministère de la Santé et des Services sociaux
«Choisir»	Association canadienne des chefs de police
«La pharmacie de M. Tremblay»	Association canadienne des chefs de police
«Mes amis, mon jardin»	Santé et Bien-Être Canada
«Éduc'alcool, à toi de jouer»	Société des alcools du Québec

b) *Activités de dépistage et de référence*

Des activités de dépistage et de référence ont été réalisées dans 60 p. 100 des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire. Ces activités touchent principalement les écoles secondaires et, plus rarement, les écoles primaires.

Peu d'activités de dépistage comme telles ont été mentionnées dans les questionnaires. Ce qui ressort surtout, c'est que «tout le monde est un peu impliqué sans qu'il y ait vraiment de structure définie». Les enseignants et enseignantes, plus particulièrement, sont invités à référer les cas «certains ou potentiels» aux personnes-ressources concernées. Le dépistage, nous dit-on, se fait à partir d'éléments tels: l'absentéisme, les résultats scolaires fortement à la baisse, les comportements incohérents et d'évitement.

Les cas dépistés sont référés, selon la gravité et le personnel en place, soit à la direction de l'école, au travailleur social, au psychologue, à l'infirmière, au C.L.S.C., à la Direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.) ou aux corps policiers; il semble que les «consommateurs» soient pris en charge par les ressources internes alors que les «vendeurs» soient plutôt référés aux autorités policières. Les parents sont généralement avisés de la situation. Dans certaines commissions scolaires, des comités de soutien ont été formés afin de soutenir les élèves aux prises avec des problèmes de consommation de drogues et d'assurer un suivi.

Enfin, mentionnons que les élèves considérés comme des cas problèmes sont généralement mis en contact avec un professionnel de l'éducation ou du réseau de la santé et des services sociaux (travailleur social, psychologue, infirmière). Dans certains cas, les élèves peuvent être référés à une personne-ressource des corps policiers (policier-éducateur).

3.3.2 *Au collège et à l'université*

Les établissements d'enseignement postsecondaire sont tous dotés de services aux élèves auxquels sont rattachés particulièrement les services de santé, offerts sur place ou de concert avec les C.L.S.C. ou autres établissements, après entente avec les départements de santé communautaire (D.S.C.). Ces services se présentent sous forme de **cliniques médicales** dans les universités et de **services de santé** coordonnés par une infirmière ou un infirmier dans les cégeps. Ces services constituent les voies d'entrée privilégiées de toute action visant la promotion de la santé. Par ailleurs, ils sont aussi les lieux où l'on dirige les jeunes chez qui on dépiste un problème. Ce sont des services de référence.

Les collèges et les universités prépa ent, par leurs programmes de formation, les professionnels de la santé et de la sécurité au Québec. Notamment, par les programmes des techniques et sciences de la santé, des techniques et sciences humaines, ils mobilisent des centaines, parfois des milliers de personnes qui, dans leur milieu respectif, influencent le comportement de leurs pairs et les aident. Bien que moins visibles que la plupart des campagnes organisées dans les écoles, les établissements d'enseignement postsecondaire misent sur l'entraide par les pairs, non seulement dans le domaine pédagogique, mais aussi dans celui de la santé. C'est ainsi qu'on retrouve de nombreux groupes d'actions et d'interventions dans ces établissements dont la responsabilité première est la prévention par la concertation des intervenants et intervenantes.

Les interventions typiques sont : la semaine thématique, le concours d'affiches, l'organisation de séminaires ou la mise en place de groupes d'entraide.

3.4 Les activités du ministère de l'Éducation

3.4.1 Le programme de formation personnelle et sociale (F.P.S.)

Dans le cadre de sa responsabilité de définir le programme éducatif du primaire et du secondaire, le ministère de l'Éducation a introduit la problématique de la toxicomanie dans le programme de formation personnelle et sociale.

Le programme de formation personnelle et sociale permet aux écoles d'aborder la problématique de la toxicomanie au second cycle (4e, 5e et 6e année), à l'intérieur du volet « Éducation à la santé », par le thème « Objets et endroits dangereux ». L'objectif visé est d'analyser les avantages et les désavantages de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues.

Au secondaire, la démarche éducative se poursuit toujours à l'intérieur du volet « Éducation à la santé », au premier et au deuxième cycles (1re, 3e, 4e et 5e secondaire). L'objectif visé au premier cycle est de rendre les adolescents et adolescentes capables de dégager les éléments de valeur sous-jacents à la décision de prendre ou non des drogues à des fins non médicales. L'approche de la problématique de la toxicomanie se termine au deuxième cycle du secondaire en amenant les jeunes à prendre des décisions éclairées à l'égard de la consommation de drogues.

Le programme de formation personnelle et sociale privilégie une approche pédagogique systémique, c'est-à-dire que l'on considère l'humain comme un tout où toutes les dimensions se côtoient et s'influencent. C'est ainsi que la problématique de la drogue est reliée aux divers domaines de la vie quotidienne tels que la santé, la sexualité, les relations interpersonnelles, la consommation et la vie en société. Des stratégies d'apprentissage portant sur la problématique de la drogue ont été incluses dans le guide d'activités du volet « Éducation à la santé » en vue d'apporter un soutien concret au personnel enseignant donnant les cours de formation personnelle et sociale.

D'autre part, il importe de souligner que des organismes tels que la Régie de l'assurance automobile du Québec, la Sûreté du Québec ainsi que la Société des alcools du Québec sont déjà présents dans le milieu scolaire au moyen des programmes de F.P.S. ou des programmes se rattachant à la problématique de la drogue.

3.4.2 La réalisation du document « La drogue banalisée »

En 1984, la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation publiait un document sur les habitudes de consommation de drogues chez les jeunes. Ce document, intitulé : « La drogue banalisée », présente l'analyse de sept recherches menées auprès des jeunes du Québec entre 1968 et 1981.

Le texte comporte trois chapitres. Le premier nous fait part de quelques réflexions sur le phénomène de la consommation de drogues. Le second porte sur les habitudes de consommation de ces produits, et le dernier traite des variables contextuelles de cette consommation.

Il ressort de cette étude que le recours aux drogues était à cette époque une pratique régulière pour une minorité « importante » de jeunes, que les produits les plus recherchés étaient l'alcool et les dérivés du cannabis, que l'usage de drogues autres que l'alcool était à la baisse au profit d'une augmentation de l'usage régulier d'alcool, qu'on remarquait une augmentation de l'usage de drogues avec l'âge et que les usagers avaient généralement un rendement et une motivation scolaires plus faibles que les non-consommateurs.

Dans la suite de cette étude, des travaux étaient entrepris en 1984 à la Direction générale du développement pédagogique pour élaborer un document proposant un cadre d'intervention sur ce sujet en milieu scolaire : « Le phénomène drogue et les jeunes ». Un comité consultatif était alors mandaté pour suivre l'évolution de ces travaux.

3.4.3 Le document « Le phénomène-drogue et les jeunes »

Ce document, publié en 1987, est une des réalisations du ministère de l'Éducation visant à favoriser en milieu scolaire le développement d'interventions éducatives sur la consommation des produits psychotropes. Il a également pour but de renseigner les agents et agentes d'éducation ainsi que les parents sur cette problématique.

Ce document se divise en trois parties. La première fournit des renseignements sur les produits psychotropes. La deuxième, s'appuyant sur des enquêtes auprès des jeunes, nous informe sur leur consommation de ces produits. Enfin, la troisième partie propose des modèles d'intervention qui pourraient être implantés dans les écoles. Ce document a été tiré jusqu'à ce jour à 6 000 exemplaires qui ont été distribués dans les milieux scolaires et les milieux concernés par ce sujet.

3.4.4 La collaboration du M.E.Q. avec le gouvernement fédéral, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique

Avec le fédéral

Le ministère de l'Éducation a participé à l'élaboration du programme d'action anti-drogues du gouvernement fédéral. L'annonce de ce programme a été faite en mai 1987 par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur Jack Epp.

De plus, le ministère de l'Éducation collabore présentement avec le fédéral à la réalisation d'outils de prévention à l'intention des jeunes.

Avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.)

Le ministère de l'Éducation collabore étroitement avec le M.S.S.S. pour la réalisation d'activités en matière de drogues :

1) En juin 1987, il a participé à un colloque organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ayant

Les interventions typiques sont : la semaine thématique, le concours d'affiches, l'organisation de séminaires ou la mise en place de groupes d'entraide.

3.4 Les activités du ministère de l'Éducation

3.4.1 *Le programme de formation personnelle et sociale (F.P.S.)*

Dans le cadre de sa responsabilité de définir le programme éducatif du primaire et du secondaire, le ministère de l'Éducation a introduit la problématique de la toxicomanie dans le programme de formation personnelle et sociale.

Le programme de formation personnelle et sociale permet aux écoles d'aborder la problématique de la toxicomanie au second cycle (4e, 5e et 6e année), à l'intérieur du volet « Éducation à la santé », par le thème « Objets et endroits dangereux ». L'objectif visé est d'analyser les avantages et les désavantages de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues.

Au secondaire, la démarche éducative se poursuit toujours à l'intérieur du volet « Éducation à la santé », au premier et au deuxième cycles (1re, 3e, 4e et 5e secondaire). L'objectif visé au premier cycle est de rendre les adolescents et adolescentes capables de dégager les éléments de valeur sous-jacents à la décision de prendre ou non des drogues à des fins non médicales. L'approche de la problématique de la toxicomanie se termine au deuxième cycle du secondaire en amenant les jeunes à prendre des décisions éclairées à l'égard de la consommation de drogues.

Le programme de formation personnelle et sociale privilégie une approche pédagogique systémique, c'est-à-dire que l'on considère l'humain comme un tout où toutes les dimensions se côtoient et s'influencent. C'est ainsi que la problématique de la drogue est reliée aux divers domaines de la vie quotidienne tels que la santé, la sexualité, les relations interpersonnelles, la consommation et la vie en société. Des stratégies d'apprentissage portant sur la problématique de la drogue ont été incluses dans le guide d'activités du volet « Éducation à la santé » en vue d'apporter un soutien concret au personnel enseignant donnant les cours de formation personnelle et sociale.

D'autre part, il importe de souligner que des organismes tels que la Régie de l'assurance automobile du Québec, la Sûreté du Québec ainsi que la Société des alcools du Québec sont déjà présents dans le milieu scolaire au moyen des programmes de F.P.S. ou des programmes se rattachant à la problématique de la drogue.

3.4.2 *La réalisation du document « La drogue banalisée »*

En 1984, la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation publiait un document sur les habitudes de consommation de drogues chez les jeunes. Ce document, intitulé : « La drogue banalisée », présente l'analyse de sept recherches menées auprès des jeunes du Québec entre 1968 et 1981.

Le texte comporte trois chapitres. Le premier nous fait part de quelques réflexions sur le phénomène de la consommation de drogues. Le second porte sur les habitudes de consommation de ces produits, et le dernier traite des variables contextuelles de cette consommation.

Il ressort de cette étude que le recours aux drogues était à cette époque une pratique régulière pour une minorité « importante » de jeunes, que les produits les plus recherchés étaient l'alcool et les dérivés du cannabis, que l'usage de drogues autres que l'alcool était à la baisse au profit d'une augmentation de l'usage régulier d'alcool, qu'on remarquait une augmentation de l'usage de drogues avec l'âge et que les usagers avaient généralement un rendement et une motivation scolaires plus faibles que les non-consommateurs.

Dans la suite de cette étude, des travaux étaient entrepris en 1984 à la Direction générale du développement pédagogique pour élaborer un document proposant un cadre d'intervention sur ce sujet en milieu scolaire : « Le phénomène drogue et les jeunes ». Un comité consultatif était alors mandaté pour suivre l'évolution de ces travaux.

3.4.3 *Le document « Le phénomène-drogue et les jeunes »*

Ce document, publié en 1987, est une des réalisations du ministère de l'Éducation visant à favoriser en milieu scolaire le développement d'interventions éducatives sur la consommation des produits psychotropes. Il a également pour but de renseigner les agents et agentes d'éducation ainsi que les parents sur cette problématique.

Ce document se divise en trois parties. La première fournit des renseignements sur les produits psychotropes. La deuxième, s'appuyant sur des enquêtes auprès des jeunes, nous informe sur leur consommation de ces produits. Enfin, la troisième partie propose des modèles d'intervention qui pourraient être implantés dans les écoles. Ce document a été tiré jusqu'à ce jour à 6 000 exemplaires qui ont été distribués dans les milieux scolaires et les milieux concernés par ce sujet.

3.4.4 *La collaboration du M.E.Q. avec le gouvernement fédéral, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique*

Avec le fédéral

Le ministère de l'Éducation a participé à l'élaboration du programme d'action anti-drogues du gouvernement fédéral. L'annonce de ce programme a été faite en mai 1987 par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur Jack Epp.

De plus, le ministère de l'Éducation collabore présentement avec le fédéral à la réalisation d'outils de prévention à l'intention des jeunes.

Avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.)

Le ministère de l'Éducation collabore étroitement avec le M.S.S.S. pour la réalisation d'activités en matière de drogues :

1) En juin 1987, il a participé à un colloque organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ayant

pour thème « Les jeunes, l'alcool et les drogues ». À cette occasion, une trentaine de représentants et de représentantes du monde de l'éducation ont eu la possibilité de faire le point sur l'état des connaissances actuelles en matière de toxicomanie, de connaître les services offerts aux jeunes dans leur propre région administrative et d'établir des contacts en vue de faire une meilleure utilisation des ressources existantes.

2) En mars 1988, le Ministère a participé à la consultation tenue par le M.S.S.S. sur ses orientations ministérielles à l'égard de l'usage et de l'abus des psychotropes, ainsi qu'au colloque **Échange 88**, tenu à Winnipeg en juin et portant entre autres choses sur l'usage et l'abus des drogues.

3) Le M.E.Q. a de plus collaboré à la **Semaine de sensibilisation à la prévention de la toxicomanie** organisée depuis trois ans par le M.S.S.S. Dans le cadre de cette semaine, le Ministère, en plus d'assurer la distribution des outils d'information du M.S.S.S, a publié à l'intention des milieux scolaires un feuillet d'activités liées à la prévention.

Avec le ministère de la Sécurité publique

Soulignons en terminant la participation du M.E.Q., avec le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre de la **Semaine de prévention du crime**. En effet, le M.E.Q. a facilité la réalisation en milieu scolaire d'une enquête du ministère de la Sécurité publique portant sur la prévention du crime. Certaines questions de cette enquête avaient trait à la consommation des drogues.

3.5 Les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Considérant les missions dévolues aux établissements postsecondaires et de l'autonomie dont ils disposent, les actions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science prennent la forme de soutien financier à la recherche, au développement d'outils et à la concertation des intervenants et intervenantes. C'est sur la base de projets à réaliser que l'action ministérielle se concrétise.

De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science participe, au sein de groupes de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux, à la programmation de la semaine nationale sur les toxicomanies et à la mise au point d'une politique québécoise traitant de l'abus et de l'usage des psychotropes. Les résultats recherchés sont l'harmonisation des interventions et la concertation des actions. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science agit également comme diffuseur d'informations et d'outils d'intervention qui sont portés à son attention.

3.6 Les ressources consenties par le milieu de l'éducation

3.6.1 *Au primaire et au secondaire*

Lors du sondage effectué en décembre 1989 dans les commissions scolaires, peu d'entre elles (30 environ) ont répondu aux questions concernant les ressources consacrées aux activités liées à la problématique des drogues. Certaines ont indiqué que les mesures prises sont difficiles à quantifier. Somme toute, on peut dire que le personnel enseignant, les professionnels de l'éducation et les cadres sont les principales ressources utilisées.

Les ressources affectées à la problématique des drogues sont plus nombreuses parmi le personnel enseignant, notamment parmi ceux et celles qui donnent le cours de formation personnelle et sociale. Le personnel enseignant consacre cependant moins de temps à la question des drogues que les cadres et les professionnels de l'éducation qui s'occupent entre autres des cas problèmes. Au primaire, les ressources sont essentiellement utilisées pour la prévention, alors qu'au secondaire, elles sont utilisées pour le dépistage et l'aide aux cas problèmes.

Le C.L.S.C. est la ressource externe la plus couramment utilisée par les commissions scolaires; plus de 70 p. 100 d'entre elles ont dit y avoir recours. Parmi les autres ressources utilisées, on retrouve du personnel provenant des corps policiers (sûreté municipale, Sûreté du Québec, G.R.C.), d'organismes d'aide aux toxicomanes (Alcooliques anonymes, Fondation Jean-Lapointe, etc.), de centres hospitaliers, de la Direction de la protection de la jeunesse, de Centres de services sociaux et de certains clubs sociaux (Optimistes, Lions, Rotary).

3.6.2 *Au collège et à l'université*

L'autonomie des établissements postsecondaires se reflète aussi sur le choix des moyens que ceux-ci prendront pour réaliser leur mission. Les services de santé étant regroupés dans des services externes à l'enseignement, les ressources affectées découlent d'un choix de chaque établissement, qui tient compte des ressources professionnelles, de la clientèle et de la présence, dans le milieu immédiat, de ressources externes pouvant répondre à certains besoins. Compte tenu de ce qui précède, il est impossible de quantifier le niveau de ressources affectées directement au dossier des toxicomanies dans les établissements postsecondaires.

En terminant ce chapitre, on peut se demander, si l'on prend le temps d'évaluer l'efficacité des activités réalisées dans les milieux scolaires, si tous les moyens choisis et utilisés pour amoindrir ou éliminer les difficultés liées à la problématique des drogues chez les jeunes sont vraiment efficaces. En réponse à cette question, le récent sondage du M.E.Q. révèle que le tiers des commissions scolaires interrogées à ce sujet prennent des moyens pour mesurer l'efficacité de leurs activités. Dans certaines commissions scolaires, on se base sur des évaluations faites auprès des directeurs ou directrices d'école, des professionnels concernés ou auprès des élèves. Ces évaluations prennent la forme de rencontres ou encore, de questionnaires distribués aux élèves. Dans d'autres commissions scolaires, l'efficacité des activités est évaluée en fonction des résultats obtenus: diminution des cas nécessitant une intervention, disparition des vendeurs de drogues, etc.

Parmi les commissions scolaires qui organisent des activités concernant l'usage des drogues, 10 p. 100 les considèrent comme étant « très efficaces », 65 p. 100 les considèrent comme étant « plutôt efficaces », alors que 14 p. 100 les jugent « peu efficaces ». 11 p. 100 n'ont pas émis d'opinion.

4. LE PHÉNOMÈNE DE LA CONSOMMATION DES DROGUES: COÛTS POUR LE MILIEU SCOLAIRE ET CONSÉQUENCES POUR LES JEUNES

4.1 Les coûts

Il est difficile d'évaluer les coûts occasionnés par le phénomène des drogues dans les écoles primaires et secondaires. Très peu de commissions scolaires offrent les services de personnes-ressources affectées uniquement aux problèmes de drogues dans les écoles. La plupart du temps, les interventions s'inscrivent à l'intérieur d'un processus global d'éducation où la direction de l'école, le professeur d'enseignement moral, l'infirmière, le psychologue, l'enseignant ou l'enseignante jouent un rôle, si minime soit-il, qui peut influencer l'élève devant le phénomène des drogues. Aussi, est-il impossible d'évaluer les coûts, quand on ne connaît pas les données quantitatives sur le temps consacré aux problèmes des drogues par chaque agent ou agente d'éducation, ni celui qu'allouent les personnes-ressources de l'extérieur (policier-éducateur, C.L.S.C., etc.).

De façon générale, on peut dire que les coûts occasionnés par le phénomène des drogues dans le milieu scolaire sont liés:

- aux ressources humaines consacrées aux activités préventives et aux interventions auprès des jeunes: personnel enseignant, professionnels de l'éducation, directeur ou directrice (voir 3.6.1); le coût des actions de prévention est estimé annuellement à 1,5 million de dollars en ce qui a trait à l'enseignement de la partie du cours F.P.S. qui traite spécifiquement des drogues;
- aux moyens matériels utilisés pour les activités de formation du personnel et l'information des jeunes (diaporama, conférence, documents, etc.);
- aux services d'aide personnelle qu'offre le milieu scolaire:
  - rattrapage scolaire;
  - services professionnels;
  - services de santé;
  - services de psychologie;
  - etc.
- au temps consacré:
  - aux parents d'élèves ayant de graves problèmes de drogue;
  - à la planification et à l'organisation des activités de lutte contre les drogues.

Les coûts varient d'un milieu scolaire à l'autre en raison de l'ampleur du problème et des ressources matérielles dont dispose chacun des milieux.

4.2 Les conséquences

La consommation de psychotropes chez les jeunes entraîne des conséquences fâcheuses dont entre autres:

- **une détérioration de la santé physiologique et psychologique**: le département de toxicomanie du laboratoire de police scientifique du Québec fait état de 1 057 décès attribués ou reliés à l'usage des drogues au cours des deux dernières années. Au niveau physiologique, la drogue entraîne une diminution des capacités d'autorégulation et une baisse du système d'autodéfense. Au niveau psychologique, les toxicomanes ont généralement une faible estime de soi et souffrent de stress;
- **des changements dans la vie sociale**: échecs scolaires, décrochage scolaire, perte de motivation, conflits familiaux, etc.;
- **une perte d'intérêt sur le plan des choix à faire et des responsabilités à l'égard de l'avenir**: sentiment d'incompétence face à la destinée, peur d'envisager les problèmes à régler;
- **une recrudescence de la violence**: il y a en effet une relation directe entre la drogue et la violence. Certaines drogues comme le crack peuvent rendre le consommateur violent. Celui-ci peut alors commettre des crimes (ex.: homicide) sous l'effet de ce produit. De plus, les consommateurs de drogues doivent souvent recourir au vol ou à la vente de drogues afin d'obtenir les sommes nécessaires à leur consommation.

En ce qui a trait à la consommation des drogues dans les collèges et les universités, les données disponibles permettent difficilement de cerner les conséquences de cette consommation sur le cheminement scolaire. De plus, il est hasardeux de faire porter à la consommation de drogues le poids de la cause unique des difficultés éprouvées par les élèves dans leur démarche d'apprentissage.

Par ailleurs, la consommation de drogues est aussi la conséquence d'un cheminement individuel et souvent la manifestation d'un déséquilibre antérieur. Pour l'éducation, l'intervention curative existe. Cependant, c'est la découverte des causes qui nous intéresse et c'est vers ces pistes d'analyse que les efforts sont concentrés.

---

* Des sondages dans des écoles secondaires révèlent que les consommateurs réguliers se disent, dans une proportion significativement élevée, «tannés» des études et mentionnent le plus fréquemment vouloir abandonner l'école le plus tôt possible. Dans cette ligne, une étude canadienne récente (1989) effectuée auprès de jeunes âgés entre 11 et 21 ans et provenant de différents milieux (étudiants, décrocheurs et jeunes de la rue) signale qu'à l'échelle canadienne, les décrocheurs sont proportionnellement de plus grands consommateurs de drogues que ceux et celles qui étudient.

5. LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET LES PISTES D'ACTION

En premier lieu, il importe de préciser que les quelques éléments décrits dans ce chapitre ne découlent pas d'une recherche exhaustive et récente qui aurait été réalisée auprès de l'ensemble des élèves du Québec. Les éléments diagnostiques présentés ci-après proviennent du sondage du M.E.Q. dont il a déjà été question dans le présent document, d'études menées il y a quelques années dans certains milieux scolaires et d'échanges récents avec un nombre limité de personnes concernées par cette problématique dans le réseau scolaire et aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Les pistes d'action envisagées visent à mieux soutenir les efforts actuels du milieu scolaire afin d'augmenter l'efficacité des réalisations actuelles. Ces suggestions font appel aux nombreux partenaires du milieu de l'éducation, notamment à la participation des parents au primaire et au secondaire.

1. La situation des jeunes au regard de la drogue est changeante. Mais peu de milieux scolaires se donnent la peine de refaire le point périodiquement à ce sujet. De l'avis de beaucoup, peu de drogues circulent aujourd'hui dans les établissements scolaires; mais l'école doit prendre en compte que, parmi les jeunes qu'elle accueille, il y a des consommateurs, actifs ou éventuels.

   L'école n'est pas à l'abri du phénomène des drogues. Les efforts de prévention qui ont été accomplis au cours de la dernière décennie ont porté fruit : aujourd'hui le trafic et la consommation se déroulent le plus souvent en dehors de ses murs.

   Certains établissements peuvent connaître à l'occasion des situations de crise, mais la consommation de drogues illicites n'est pas perçue, à l'heure actuelle, comme le problème prioritaire des écoles, comme ce fut le cas parfois il y a quelques années. C'est devenu pour les responsables scolaires un problème parmi d'autres comme, par exemple, la violence et le décrochage. De l'avis des éducateurs consultés, c'est l'alcool qui est la drogue la plus souvent consommée par les élèves. On note aussi un début de consommation dès les 5e et 6e années du primaire.

   De façon générale, il apparaît que le phénomène de l'alcool et des drogues est présent dans toutes les catégories d'élèves des écoles secondaires. Il faut par conséquent se garder des jugements hâtifs qui tendraient à identifier une catégorie donnée d'élèves comme groupe vulnérable ou comme cible unique.

   On observe que les types de drogues peuvent varier selon le niveau de «richesse personnelle» des élèves et selon les habitudes de consommation des amis ou des pairs immédiats. La consommation peut également prendre des formes subtiles : en dosant bien les produits, un élève peut continuer de fonctionner sans que rien ne paraisse...

   Il apparaît donc nécessaire que d'éventuels plans d'intervention contre la drogue soient élaborés en tenant compte des particularités de chaque milieu et de l'évolution du phénomène de la consommation des drogues illicites.

2. Par-delà les efforts de prévention, la lutte contre la drogue à l'école se déroule parfois encore suivant une logique purement répressive ou judiciaire. Les personnes consultées ont insisté sur le fait que cette approche peut entraîner la perte des relations de confiance établies avec les jeunes; ceux-ci s'isolent alors davantage. Il devient par conséquent plus difficile de les rejoindre. Les agents du milieu scolaire réclament que cette lutte se fasse constamment dans une véritable perspective éducative et qu'elle exige la participation non seulement des enseignants, mais de toute l'équipe-école.

   Par ailleurs, l'action éducative de l'école est souvent trop limitée à prévenir l'apparition du phénomène; peu de milieux scolaires ont en effet développé des interventions éducatives auprès des élèves aux prises avec certaines difficultés liées à l'usage de drogues. Le milieu scolaire se sent plutôt démuni à cet égard, d'où parfois le recours à une approche davantage répressive ou judiciaire.

   Il apparaît donc important de soutenir le milieu scolaire dans le développement et la mise en œuvre d'interventions spécifiquement éducatives sur le sujet de la drogue.

3. Un besoin existe de consolider et, même, de revaloriser les moyens dont disposent déjà l'école pour lutter contre la drogue : programme de formation personnelle et sociale, services complémentaires, règlements locaux; pour que ces moyens donnent leur plein effet, l'école doit pouvoir compter sur des ressources spécialisées dans le domaine de la lutte contre la drogue.

   Le réseau scolaire et les ministères concernés (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science) ne disposent toutefois d'aucun personnel spécifiquement affecté aux activités de prévention en matière de drogues et rémunéré à même le budget de ces ministères. Seules quelques commissions scolaires et cégeps (C.E.C.M., C.s. de Charlesbourg, Cégep Lévis-Lauzon) ont pris l'initiative d'engager une ou des personnes pour réaliser un plan d'intervention. Cela leur a permis de servir d'éclaireur pour tout le monde scolaire dans son effort de lutte contre la drogue.

   Les moyens disponibles dans le milieu scolaire sont donc à la fois considérables et limités. Considérables, parce qu'ils font appel à l'apport du personnel enseignant, des professionnels de l'éducation (conseillers, psychologues, etc.) et rejoignent plus d'un million de jeunes. Limités par ailleurs en raison des matières obligatoires d'enseignement, des contraintes du régime pédagogique et de l'absence de ressources spécialisées dans la lutte contre la drogue.

   Il n'apparaît pas évident présentement que ces moyens soient utilisés à leur juste valeur dans le domaine de la prévention en matière de drogues en raison d'une instrumentation pédagogique insuffisante sur le sujet, d'un manque de sensibilisation des formateurs au phénomène ou de craintes éprouvées au regard des interventions à entreprendre. Il faut noter d'ailleurs que le personnel affecté à l'enseignement du programme de formation personnelle et sociale ne possède pas de formation spécifique sur la problématique de la lutte contre la drogue, pas plus d'ailleurs que les personnes de l'enseignement postsecondaire qui ont à former les futurs intervenants auprès de ces effectifs.

Il paraît nécessaire que les éléments d'apprentissage et les activités proposées dans le programme de formation personnelle et sociale fassent l'objet d'une révision dans le but de les mettre à jour et de les enrichir. De plus, la complexité et la difficulté d'aborder et de traiter le sujet des drogues en situation de classe exigent que le personnel affecté à l'enseignement du programme de formation personnelle et sociale reçoive une formation adéquate. Étant donné la nécessité d'appuyer l'ensemble des agents d'éducation dans leur action et de mener des activités particulières de prévention en milieu scolaire, des personnes-ressources spécialisées en matière de drogues devraient également être mises à la disposition des établissements scolaires.

4. Il existe diverses formes de concertation entre les établissements d'enseignement et les services policiers municipaux ou les services d'autres ministères (Santé et Services sociaux, Justice, Sécurité publique). Sur le plan local, on observe fréquemment des actions conjointes entre le milieu scolaire, les services policiers et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux facilitant la réalisation d'actions de prévention ou la gestion de cas problèmes. La concertation sur le plan régional est plus rare, mais elle a suscité d'heureuses initiatives comme, par exemple, l'enquête du Département de santé communautaire de l'Outaouais, le programme-cadre de la région 03, etc.

Toutefois, il n'existe pas véritablement de concertation systématique aux paliers supérieurs tels que les directions régionales ou les unités centrales des ministères concernés, ni de participation de la famille.

Il est souhaité que les actions de prévention découlent d'une meilleure concertation entre les divers intervenants et que les rapports qui doivent exister entre les écoles et les services policiers soient davantage précisés, en vue d'assurer une approche éducative et un cheminement d'aide dans les interventions. Il est nécessaire également que les directions régionales des ministères concernés puissent se concerter sur une base régulière en vue de la mise en œuvre d'activités communes de prévention (programme-cadre, semaine annuelle, etc.). Cette concertation régionale devrait également inclure les cégeps et les universités du territoire visé.

Une table de concertation (ministère de l'Éducation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, et ministère de la Santé et des Services sociaux) pourrait être mise sur pied afin de définir un plan d'action conjoint en milieu scolaire, incluant notamment la réalisation d'un portrait à l'échelle nationale de la consommation de drogues chez les élèves, d'un inventaire de l'instrumentation actuellement disponible et de productions nouvelles communes.

SI ON S'EN PARLAIT

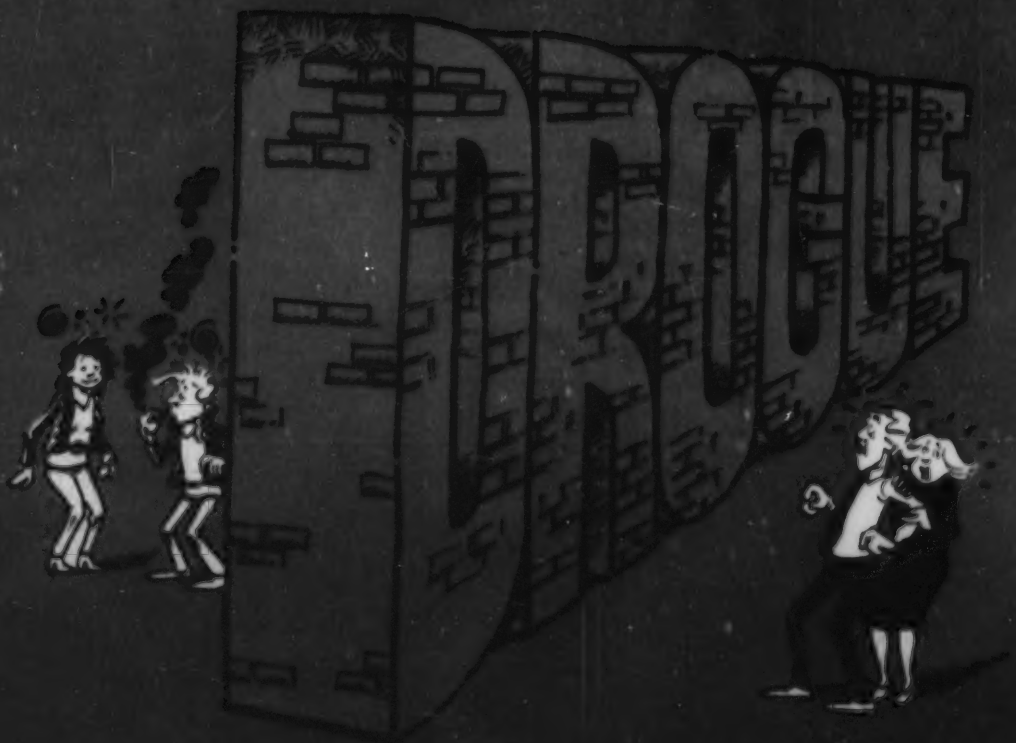

introduction

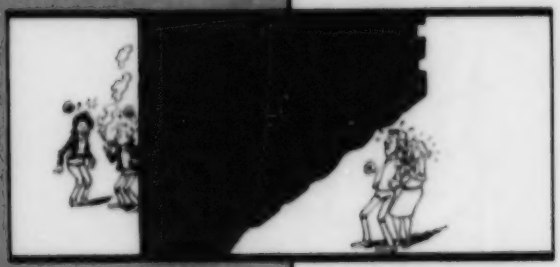

Depuis plusieurs années déjà, le phénomène «drogue» fait partie des caractéristiques d'une société en plein changement. Plus particulièrement, c'est l'adolescent qui se voit confronté à cette réalité, et par là même, ses parents.

Dans une perspective de prévention, les jeunes sont soumis à de nombreuses informations sur le sujet, que ce soit à l'école ou dans les médias, sous forme de livres, brochures, publicité, campagnes, etc... Les parents, quant à eux, sont plus rarement visés dans les interventions faites par rapport à la drogue. Aussi, cette brochure veut-elle rejoindre les nombreux parents qui se posent des questions sur ce sujet. Elle dépasse la simple énumération des drogues et de leurs effets, pour aborder concrètement les préoccupations des parents et les guider dans leurs actions. Elle s'adresse à l'ensemble d'entre eux et non seulement aux parents d'adolescents «consommateurs».

La brochure vise d'abord à fournir des informations brèves mais «utilisables» sur les drogues et sur l'adolescent. Elle veut aussi contribuer à «dédramatiser» aux yeux des parents une éventuelle situation de consommation chez leur adolescent. Et surtout, elle tente de convaincre le parent de la grande importance de ses interventions auprès du jeune. Le parent doit croire en ses capacités d'aider, ne pas hésiter à intervenir, être présent à son enfant.

Pour ce faire, le texte propose le plan suivant: d'abord quelques généralités dégagent les éléments problématiques reliés au phénomène drogue et à la réaction des parents vis-à-vis ce phénomène. Un bref aperçu de la psychologie de l'adolescence permet ensuite de mieux saisir le comportement typique de cette période. Un tableau présentant différentes drogues fournit l'information utile pour mieux connaître les produits et leurs effets. Enfin, la dernière partie suggère aux parents des façons concrètes d'intervenir par rapport à la consommation des drogues.

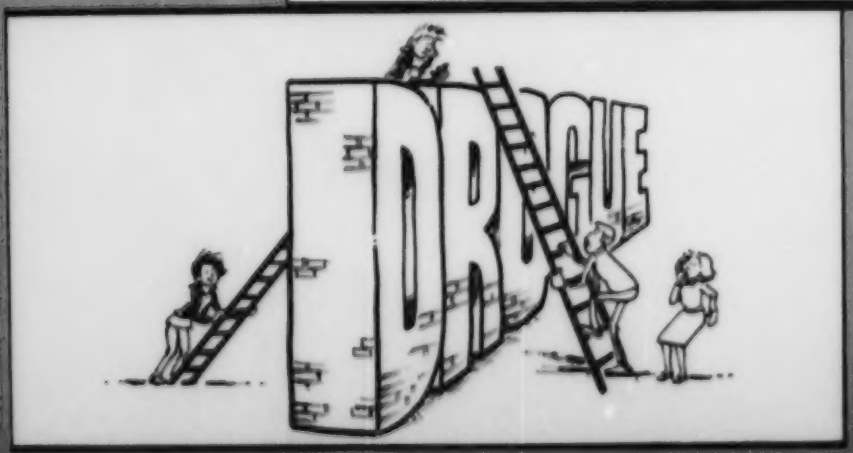

situer le problème de la consommation

Un phénomène qui inquiète

La drogue suscite une « peur bleue » chez bien des parents. Ce phénomène leur est peu connu tant au niveau du produit que de ses effets. Cela ne fait pas référence à leurs expériences de jeunesse comme la cigarette, l'alcool ou la sexualité. De plus, les journaux racontent tellement d'histoires au sujet de jeunes qui auraient eu des « cellules brûlées au cerveau » ou qui seraient devenus « légumes », suite à la consommation de drogue, que les parents finissent par s'imaginer le pire: ils craignent tellement que cela arrive à leur enfant. La seule évocation du mot « drogue » les paralyse. Ils ne savent pas trop « par quel bout prendre cela ». La plupart préfèrent « retenir leur souffle », « se croiser les doigts », en espérant ardemment que leur jeune passera à côté de cette expérience durant son adolescence.

Bien des parents vont éviter de parler de ce sujet, par peur, ou par manque d'information. Dans certains cas, l'adolescent pourra interpréter ce silence comme une autorisation à consommer.

Devant l'évidence de consommation de drogue chez leur enfant, les parents ont généralement un réflexe de panique. Vient ensuite le moment des questions afin d'avoir des informations sur le « où », le « quand » et le « comment »... Cet événement constitue une expérience bouleversante pour le parent et l'adolescent et suscite des réactions très fortes de part et d'autre; l'enfant ne sait pas trop comment ses parents vont réagir; le parent a peur d'aborder le sujet et il craint la rupture du contact avec son enfant. Il voudrait bien que ce dernier lui parle en toute confiance. Souvent, il remet en question son rôle de parent. C'est d'autant plus difficile que les parents savent moins clairement aujourd'hui ce que doit être un père, une mère, « l'autorité »... Une chose pourtant demeure stable à travers l'évolution des idées, c'est cet amour entre le parent et l'enfant, ce lien intense fait de l'espoir que l'enfant devienne « quelqu'un ». Malheureusement, cet amour est plus difficile à manifester et à dire à mesure que l'enfant grandit: « c'est gênant de se dire qu'on s'aime... »

Une question de mode

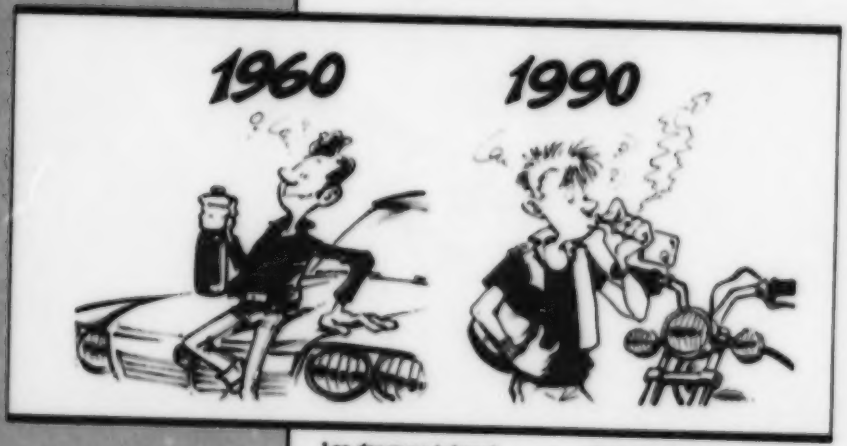

Les drogues (alcool, médicaments, haschich, marl, ...) sont devenues une autre mode de notre société contemporaine, une composante majeure des relations sociales. Elles sont très disponibles et font partie de notre environnement. La publicité renforce cette mode: les annonces de bière et de tabac nous vendent l'idée que la consommation de ces produits nous apportera la détente, la facilité à communiquer, à se parler, à se faire des amis .... De plus, le rythme quelquefois affolant de la vie d'aujourd'hui occasionne souvent du stress et de la frustration. Les drogues sont donc devenues un moyen rapide de détente, de relaxation et d'évasion.

N'ayant connu que ce mode de vie, les jeunes constituent les cibles privilégiées de ces pressions sociales.

Une étude faite en 1981 dans une école secondaire révèle que 32% des élèves de 14 ans et plus ont déjà fait usage de drogue. On y apprend aussi que 62% des élèves du même âge ont déjà consommé de l'alcool.

Actuellement la popularité de l'alcool augmente chez les jeunes. Quant à la drogue, on relève des indices de consommation dès la fin de l'élémentaire (6ième année).

L'adolescent d'aujourd'hui est donc amené à s'interroger sur la drogue comme il le fait au sujet de sa sexualité ou de son orientation scolaire. Il se trouve alors confronté à des choix difficiles: doit-il essayer la drogue ou pas? que répondra-t-il aux gens qui abordent le sujet avec lui? quels produits consommera-t-il s'il choisit d'en prendre? à quelle fréquence? en parlera-t-il à ses parents? etc ...

Ce questionnement sur la drogue se situe, la plupart du temps, à l'intérieur du développement normal de l'adolescent; il est suscité par la curiosité ou le désir d'exploration. Par conséquent, l'attirance pour les drogues constitue souvent un phénomène passager.

La partie suivante, présentant quelques notions de psychologie de l'adolescence, vous permettra de mieux saisir comment la consommation de drogue et d'alcool est influencée par le développement affectif de l'adolescent.

comprendre l'adolescent

La pré-adolescence

Elle se situe autour de 11-12 ans chez les filles et de 12-13 ans chez les garçons. Elle débute avec l'apparition des caractères physiques de l'adulte (poussée de croissance, développement des seins, apparition des poils, etc.) et va jusqu'au moment où l'individu est physiquement capable de transmettre la vie: menstruations chez les filles et possibilité d'éjaculation chez les garçons.

Ce que ressent le jeune

Cette période en est une de grandes tensions pour l'enfant. Ces tensions tiennent à la fois des changements physiques et hormonaux, de même que des attentes manifestées par l'école et la famille à l'effet que l'enfant devienne plus responsable et autonome.

Le pré-adolescent est souvent hypersensible. Un rien le bouleverse. Il est à prendre avec «des gants blancs». Son humeur est aussi très changeante: il peut se montrer, par exemple, très excité puis l'instant d'après s'ennuyer et traîner; ou encore, il peut passer facilement de la bonne humeur à la tristesse, sans raison apparente.

Ses contacts avec les autres

À cet âge, le jeune cherche surtout la compagnie d'une personne de même sexe, partageant les mêmes goûts et les mêmes intérêts que lui. Cet ami n'est plus seulement un compagnon de jeu mais à l'occasion un confident. En le regardant agir, le jeune approfondit sa connaissance de lui-même.

Ses contacts avec ses parents

Le jeune s'engage, à cette période, dans une recherche d'indépendance qui passera par un détachement vis-à-vis des parents. Ce détachement débute tôt dans la pré-adolescence. L'enfant commence alors à être moins à l'aise dans les contacts physiques avec ses parents. Il montre moins d'enthousiasme face à ce que ceux-ci proposent. Il vit aussi beaucoup d'hésitations face à sa famille: doit-il partager les activités familiales ou avoir ses propres sorties?

Son attitude face à la drogue

Le pré-adolescent a souvent, à la maison, ses premiers contacts avec la cigarette, la bière, le vin, etc. Lors de l'entrée au secondaire, il est placé face à des phénomènes vécus par les plus vieux, comme les fréquentations garçons-filles et la consommation d'alcool et de drogue. Une certaine crainte parfois mêlée de curiosité sera souvent sa première réaction lorsqu'il entendra parler de drogue.

Les premières années de l'adolescence

Cette période s'étend approximativement de 13 à 15 ans chez les filles et de 14 à 16 ans chez les garçons.

L'adolescence coïncide avec le début des menstruations chez la fille et les premières éjaculations chez le garçon.

Ce que ressent le jeune

L'adolescent vit de nombreux changements physiques. Il devient très préoccupé de lui-même et souvent même inquiet de son apparence. Les parents, le milieu, continuent d'avoir des attentes nouvelles face à lui et l'adolescent ressent fréquemment un manque de confiance dans ces situations. Il a toujours l'impression de ne pas être adéquat, de ne pas être «correct». Ce sentiment peut le rendre hésitant et timide ou au contraire agressif, provocant, faussement indifférent dans le but de camoufler cette timidité.

Pour se sécuriser, il se cherche des «idoles» qui lui servent de modèles dans sa façon d'être et d'agir. Ces manifestations d'insécurité sont courantes et normales. Avec les expériences positives, sa confiance en lui se développera. S'il arrivait cependant que le milieu scolaire ou familial contribue à déprécier davantage l'adolescent, celui-ci pourrait se retrouver avec un problème plus sérieux d'affirmation de soi.

Ses contacts avec les autres

C'est la période par excellence du groupe: «gang» chez les garçons, petits groupes chez les filles. Les groupes sont à cette époque généralement formés de gens de même sexe.

Individuellement, l'adolescent n'est pas assez fort pour s'affirmer, ce qui le porte à adopter les habitudes des autres membres du groupe (même costume, même musique, mêmes loisirs) pour trouver une certaine sécurité.

Comme le jeune a besoin de l'approbation et de l'acceptation du groupe, il devient plus sensible aux pressions que celui-ci peut exercer. Ses parents le trouveront, à cette époque, très influençable.

En évoluant, le groupe acceptera des membres de l'autre sexe et facilitera ainsi les premiers contacts garçons-filles.

Ses contacts avec ses parents

L'adolescent continue à se détacher de l'influence de ses parents. Il s'oppose souvent à eux lors de vives discussions et de conflits qui surgissent à tout propos. Comme à cet âge, il aime échanger et discuter, et qu'il devient plus habile sur ce plan, il est fortement tenté de critiquer tout ce qui l'entoure.

L'adolescent peut commencer à défier l'autorité des parents et le faire à l'occasion, en cachette. Dans certains cas, l'opposition aux parents sera moins ouverte mais tout de même présente: l'adolescent se refermera sur lui-même ou encore évitera, le plus possible, les contacts avec la famille.

Son attitude face à la drogue

La consommation de drogue peut commencer à cette époque. La pression du groupe est encore importante à ce moment et un groupe où il y a consommation va souvent tenter d'amener ses membres à consommer.

Les motivations à consommer sont cependant très diverses à cet âge:

- avoir du plaisir
- faire comme tout le monde, épater les amis
- faire des expériences nouvelles
- défier l'autorité, provoquer les adultes
- tromper son ennui, se défouler
- imiter l'adulte (party avec boisson...)
- combattre sa timidité

Les dernières années de l'adolescence

Cette période débute autour de 16 ans chez les filles et de 17 ans chez les garçons.

Ce que ressent le jeune

Une plus grande stabilité marque cette période. L'adolescent a des goûts et des intérêts mieux définis. Il cesse de passer d'une activité à l'autre. Il se connaît davantage et s'apprécie plus qu'auparavant. Il est moins influençable et davantage capable de défendre ses propres idées. Il est plus responsable et en mesure de prendre des initiatives, par exemple, de se chercher un emploi. Les relations avec les adultes sont meilleures car la méfiance envers eux diminue.

Les contacts avec les autres

L'adolescent développe des relations plus intenses avec certains individus. Des couples se forment à l'intérieur du groupe d'amis(es). La «gang» et l'opinion de ses membres perdent de leur importance.

Ses contacts avec ses parents

Il y a moins de conflits avec les parents. L'adolescent ne les critique plus à tout propos et ceux-ci ont accepté de laisser «l'oiseau voler de ses propres ailes». Les relations avec les parents évoluent: on traite maintenant d'adulte à adulte avec l'indépendance que cela suppose de part et d'autre.

Son attitude face à la drogue

Les adolescents vont faire, par rapport à ce phénomène, des choix plus personnels, moins influencés par les expériences de leurs amis. Un bon nombre d'entre eux vont adopter un comportement semblable à celui des adultes, c'est-à-dire consommer occasionnellement de l'alcool ou des drogues lors de sorties ou de réunions entre amis. D'autres, moins nombreux, vont devenir des usagers plus abusifs et chercher à travers leur consommation d'alcool et de drogue une certaine évasion.

mieux connaître les drogues

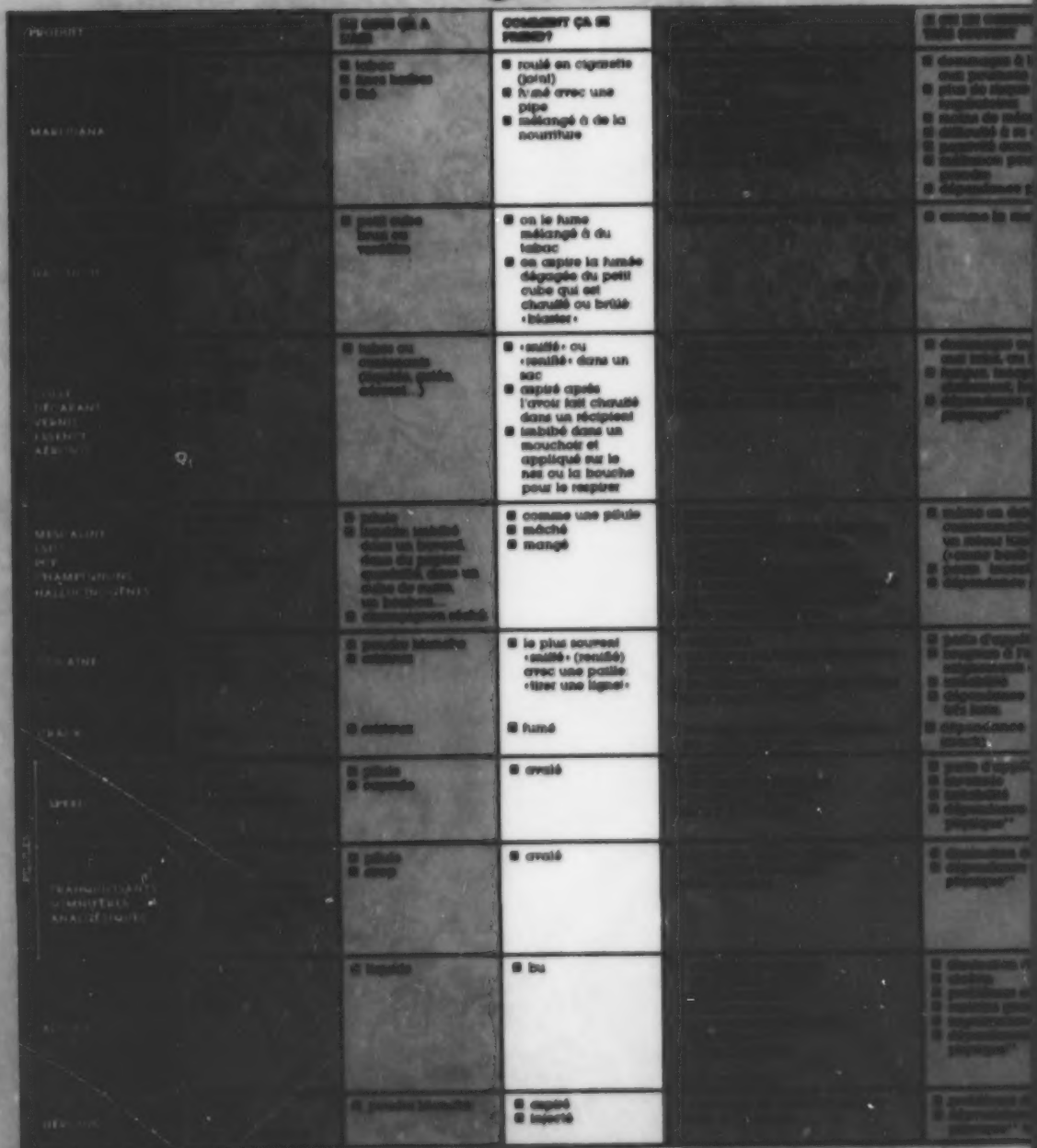
PRODUIT
COMMENT ÇA SE PREND?
MARIJUANA
■ tabac
■ faire tasher
■ fumé
■ roulé en cigarette (joint)
■ fumé avec une pipe
■ mélangé à de la nourriture
■ petit cube brun ou vendâtre
■ on le fume mélangé à du tabac
■ on capte la fumée dégagée du petit cube qui est chauffé ou brûlé «blaster»
■ tubes ou contenants divers
■ «sniffé» ou «reniflé» dans un sac
■ capté après l'avoir fait chauffé dans un récipient
■ imbibé dans un mouchoir et appliqué sur le nez ou la bouche pour le respirer
■ pilule
■ poudre imbibé dans un buvard, dans du papier quadrillé, dans un coin de sucre, un bonbon...
■ comme une pilule
■ mâché
■ mangé
■ poudre blanche
■ cristaux
■ le plus souvent «sniffé» (reniflé) avec une paille «tirer une ligne»
■ fumé
■ pilule
■ capsule
■ avalé
■ pilule
■ sirop
■ avalé
■ liquide
■ bu
■ poudre blanche
■ capté
■ injecté

* Dépendance psychologique: besoin d'en prendre de plus en plus souvent pour être mieux dans sa peau se détendre - se calmer - se stimuler - se donner du courage - pour surmonter ses problèmes...

	COMBIEN ÇA COÛTE?		COMMENTAIRES
	● 1 joint: entre 1.00$ et 3.00$ ● 1 bag (pour environ 10 joints): entre 10.00$ et 20.00$ ● 1 once: environ 90.00$	● Le maï est souvent coupé avec des herbes (paille, des feuilles de thé ou même d'autres produits pouvant être ajoutés pour en augmenter l'effet.	● C'est souvent avec ces produits que le jeune fera ses premières expériences avec les drogues illégales. ● Le haschisch est composé du même produit que la maï mais en concentration plus forte. ● La maï et le haschisch ne provoquent pas une dépendance physique comme l'héroïne.
	● 15.00$ le gramme 5.00$ le ½ de gramme 8.00$ le ½ gramme	● Le haschisch est souvent traité pour produire plus fumé et plus d'effet. ● Il peut être mélangé avec d'autres produits.	
	● entre 0.82¢ et 5.00$		● Ces produits sont à surveiller car à la portée des jeunes enfants. ● «le sniffage» de la colle peut avoir des conséquences sérieuses.
	● 5.00$ à 15.00$ l'unité ● pour le LSD: 5.00$ à 15.00$ selon la quantité	● Il existe très peu de variation concernant ces drogues. On peut [illegible] quelle poudre blanche contient du PCP (Phencyclidine pour citoyennes) ou l'acide...	● Les jeunes deviennent plus réticents à consommer de ces produits à cause de leur composition douteuse. ● Les «mauvais voyages» sont plus fréquents avec le PCP qu'avec les autres drogues.
	● 35.00$ et plus pour ½ de gramme 100.00$ et plus pour 1 gramme ● 15 $ à 35 $ pour un «high» de 15 minutes	● À cause de son prix élevé, la cocaïne est souvent «coupée» avec divers produits additionnels, ainsi on la trouve à prix...	● Cette drogue est de plus en plus en vogue, mais s'adresse plutôt à une clientèle qui a les moyens de se la payer.
	● à partir de 0.65¢ l'unité		● Même si elles sont prescrites, ces drogues demeurent dangereuses si mal utilisées. Elles peuvent créer une dépendance physique** à la longue. ● Ces drogues peuvent aussi se donner par injection.
	● 1.00$ et plus la pilule		
	● bière: 1 canne de 12: 9.98$ cidre, vin: 1 bouteille à partir de 3.50$: 4.99$ ● boisson forte: à partir de 6.26$ pour 10 onces.		● Cette drogue «légale» est responsable d'un grand nombre d'accidents et d'actes violents.
	● 260$ par gramme		● À cause de son prix on ne retrouve pratiquement jamais cette drogue entre les mains des adolescents.

** Dépendance physique: le corps s'est habitué à l'action de la drogue, il en a besoin; il peut difficilement s'en passer. En état de manque, il se produit des réactions physiques plus ou moins fortes.

intervenir
auprès de l'adolescent

Ce que vous pouvez faire pour éviter que la consommation de drogues ne devienne un problème pour votre enfant

Depuis qu'il est tout petit, vous avez aidé votre enfant à faire face à toutes sortes de situations. Maintenant qu'il est adolescent, les situations qu'il affronte changent, mais il a encore besoin de vous pour l'aider à voir clair et à prendre ses propres décisions.

Avant même que se présente un problème de drogue, certaines attitudes de votre part contribueront à développer chez votre adolescent une personnalité forte et en mesure de faire des choix éclairés:

- L'encourager à s'exprimer, à dire ce qu'il pense; apprendre à l'adolescent à dire «non» quand il le faut.
- Le placer en situation de faire des choix: par exemple, le laisser acheter ses vêtements, lui permettre d'administrer son argent de fin de semaine, etc...
- Lui apprendre à supporter les contrariétés, à attendre pour obtenir ce qu'il veut, à se passer de certaines choses importantes pour lui, à accepter de se faire dire non quelquefois...
- L'aider à développer son jugement en lui demandant son opinion personnelle sur les événements et en lui faisant critiquer ce qui l'entoure: par exemple les annonces publicitaires, les spectacles...
- Lui apprendre à régler ses problèmes: l'aider à envisager des solutions à ses difficultés, à choisir celle qui lui semble la meilleure et à l'appliquer.
- Lui dire ses qualités et l'encourager à les développer; le supporter dans ses efforts; souligner ses succès. Votre enfant n'en deviendra pas pour autant prétentieux. Au contraire, il développera de la confiance en lui.
- L'aider à se donner de saines habitudes de vie par rapport à l'alimentation, au sommeil, à la détente, à l'activité physique...
- L'aider à s'organiser des loisirs dans lesquels il se sent bien.
- Lui apprendre à consommer: par rapport à l'alcool, discuter de la quantité (modération) et des circonstances de la consommation (repas, party, ...)
- Plutôt que de chercher à lui faire peur, échanger des informations réalistes sur la drogue et l'alcool, et être à l'écoute de ce que l'adolescent peut vivre et entendre à ce sujet. Il vaut mieux lui donner des informations objectives sinon le jeune ne vous croira pas.

Finalement, votre rôle de parent d'adolescent peut se résumer ainsi: être présent à votre adolescent, garder un bon contact avec lui quoiqu'il fasse, partager vos joies et vos inquiétudes le concernant, vous montrer ouvert aux problèmes qu'il rencontre et lui faire part de ce qui est important pour vous, de vos valeurs, même s'il semble parfois les ridiculiser. L'adolescence de votre enfant ne se passera pas sans accroc. Quand il fera des erreurs, aidez-le à en tirer des leçons positives...

Ce que vous pouvez faire pour aider votre enfant s'il consomme de la drogue

Il peut vous arriver de soupçonner que votre adolescent consomme de la drogue. Une chose est certaine: **il ne faut pas fermer les yeux.** Il faut prendre l'initiative d'en parler avec votre adolescent si vous découvrez des signes révélateurs.

Quelques indices de consommation de drogues:

Certains indices physiques, comme une rougeur des yeux ou une difficulté à parler, peuvent vous indiquer si votre enfant est sous l'effet de la drogue. Pour plus d'information sur ces indices, vous pouvez consulter la partie «Mieux connaître les drogues».

Aux indices physiques peuvent s'ajouter certains changements dans le comportement habituel du jeune. Il s'agit de changements qui se produisent fréquemment à l'adolescence mais qui prennent une certaine ampleur si l'adolescent consomme de la drogue. Il faudra donc porter une attention particulière au fait que l'adolescent:

- présente une baisse subite d'intérêt pour l'école ou pour d'autres activités qui lui plaisaient auparavant.
- change brusquement l'idée qu'il se fait de lui-même: par exemple, sous l'effet de la drogue, il se découvre créateur, génial, exceptionnel, ...
- devient vraiment «très» irritable. Il peut même en venir à penser que tout le monde lui en veut.
- accentue ou présente depuis peu une apparence négligée, ou devient, au contraire, très soigné pour détourner l'attention de son entourage.

D'autres indices peuvent vous mettre la puce à l'oreille:

- la baisse des résultats scolaires.
- la fréquentation de lieux où il est reconnu se faire du trafic de drogues.
- les habitudes chambardées. l'adolescent ne s'adonne plus aux mêmes activités et ses rentrées à la maison sont souvent plus tardives.
- la disparition d'argent ou de bijoux dans la maison, et parfois même, le vol à l'étalage.
- un appétit démesuré après une soirée...

Si votre enfant arrive drogué:

- Dans la majorité des cas, il vaut mieux attendre que les premiers effets de la drogue soient passés. Il faut être patient, garder son sang-froid, et éviter de laisser le jeune seul, si possible. Il ne sert à rien de commencer une longue discussion parce que l'adolescent n'est pas en état de comprendre ce qui se passe. On peut lui demander quelle drogue il a prise et en quelle quantité. Il est préférable de ne pas le contredire s'il tient des propos bizarres. Ce que le jeune raconte correspond à ce qu'il ressent: il est suggéré de lui laisser passer son «trip» dans un endroit calme.
- Il arrive qu'un adolescent fasse un «mauvais voyage» («bad trip»). C'est un état de détresse où il éprouve de l'angoisse et des peurs injustifiées. Quelquefois, des visions épeurantes peuvent le mener à la panique. Si l'état de votre enfant vous inspire des inquiétudes, n'hésitez pas à vous rendre à l'hôpital le plus proche pour une consultation.

Comment traiter le sujet avec lui:

- Lorsque vous vous sentez plus calme et lorsque votre adolescent n'est plus sous l'effet de la drogue, **prendre le temps de parler de cet événement avec lui.**
- Lui dire que vous savez qu'il prend de la drogue.
- Lui exprimer ce que vous ressentez face au fait qu'il consomme: «Je suis inquiet, j'ai peur, je ne comprends pas...»
- Explorer les raisons qui l'ont amené à prendre de la drogue. L'échange sera différent selon que le jeune consomme pour faire comme ses amis, ou qu'il utilise la drogue pour fuir ses problèmes.
- Si la drogue semble un échappatoire pour votre adolescent, chercher avec lui d'autres façons de répondre à ses besoins ou de solutionner ses problèmes.
- Avec les plus jeunes (12-13-14 ans), les parents peuvent intervenir en surveillant les sorties, les amis, l'usage de l'argent de poche. Avec les plus vieux (15-16-17 ans), on tentera plutôt de discuter des solutions possibles et on leur fera confiance pour les appliquer. Comme parent, il importe de se montrer tel que l'on est habituellement: ne pas devenir tout à coup très large si on est plutôt du genre autoritaire, et vice versa...
- Finalement, il faudra laisser l'adolescent assumer les conséquences de ses actes: par exemple, justifier lui-même ses absences à l'école ou ses mauvaises notes, rembourser ses dettes, etc...

Attitudes facilitant la discussion:

Les conversations avec votre adolescent peuvent être facilitées si vous tenez compte des éléments suivants:

- N'ayez pas peur de prendre les devants quand vous avez quelque chose à dire à votre enfant.
- Exprimez ce que vous vivez face à la situation. Par la suite, écoutez ce que votre enfant veut dire sur le sujet.
- Ne cherchez pas à remplir les silences qui se glissent dans la conversation: il peut s'agir de moments de réflexion importants.
- Aidez votre enfant à exprimer son idée et vérifiez auprès de lui si vous avez bien compris ce qu'il voulait dire. Il se peut que cela prenne plusieurs échanges avant de bien se comprendre.
- Par des gestes ou des paroles, faites voir à l'enfant que vous l'écoutez; cela pourra l'inciter à parler davantage.
- Lorsque vous vivez une situation difficile avec votre adolescent, limitez les références à ce qui se faisait «dans votre temps». Souvent, cela a pour effet d'interrompre le dialogue.

questions et réponses sur la drogue

Q: Est-ce facile de se procurer de la drogue?

R: On peut trouver de la drogue partout où les jeunes se tiennent.

Q: Tous les jeunes sont ils attirés par la drogue?

R: Plusieurs le sont. La drogue peut entrer dans le processus de découverte propre à l'adolescence. Elle exerce le même attrait que le premier verre d'alcool ou la première cigarette.

Q: Comment évaluer à quel point mon enfant est pris dans un «problème de drogues»?

R: Tout dépend:

- de son âge
- de la sorte de drogue consommée: légère (pot, marl, hasch...) forte (cocaïne, chimique,...)
- de la quantité prise
- du nombre de produits absorbés en même temps (alcool, drogues, ...)
- de la fréquence de consommation: tous les jours, 2-3 fois par semaine, occasionnellement.
- de la consommation individuelle ou en groupe: le problème est plus grave si le jeune consomme seul de façon régulière.
- de la façon dont il se procure la drogue: c'est évidemment plus sérieux s'il se livre au vol, au vandalisme ou à la prostitution pour se trouver de l'argent.
- des motifs de consommation. Il y a trois sortes de consommateurs:

  les curieux qui ne veulent qu'essayer le produit, «pour voir» ses effets.

  ceux qui en prennent dans les «party» par besoin de faire comme les autres ou par désir d'expériences excitantes.

  les consommateurs-problèmes pour qui la drogue est devenue une nécessité pour se sentir mieux dans leur peau...

Q: Est-ce qu'on peut devenir violent sous l'effet de la drogue?

R: Certains facteurs sont à considérer pour répondre à cette question:

- la personnalité du consommateur: un jeune qui a déjà des tendances à être violent risque de le devenir davantage sous l'effet de la drogue...
- le type de drogues consommées: certaines drogues sont plus susceptibles de provoquer des comportements violents.
- l'usage abusif de la drogue.
- les circonstances, etc...

«en guise de conclusion»

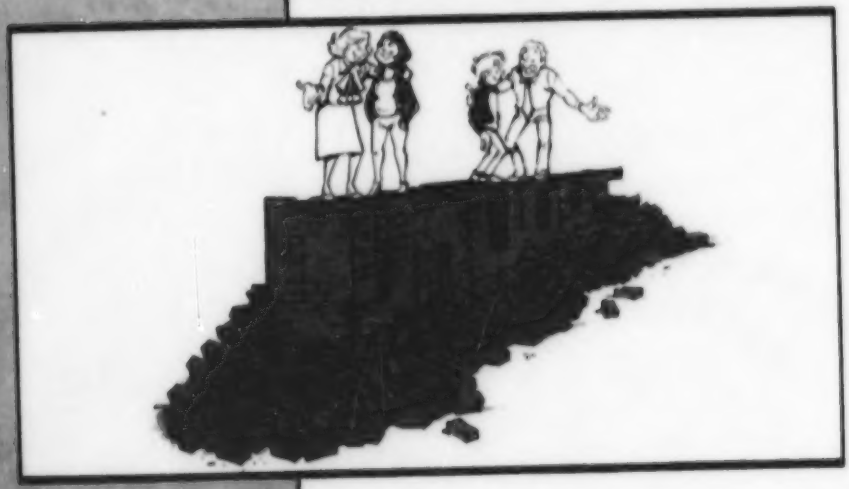

Nous remerçions la Commission scolaire Charlesbourg pour nous avoir permis de rééditer ce document. Les personnes suivantes ont participé à sa réalisation: Diane Bourgault, Jacques Caron, Sylvie Fortin, Marius Lévesque, Ginette Doré Martel, Francine Poulin, Lucie St-Onge, Réjean Trépanier.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 1989
ISBN 2-550-16206-0

Nous espérons que cette brochure a pu vous permettre de mieux comprendre le phénomène de la consommation de la drogue chez les jeunes et peut-être aussi de trouver des solutions aux problèmes que vous rencontrez.

Nous croyons que l'éducation préventive constitue toujours le meilleur investissement dans ce domaine. La compréhension, le dialogue, le respect de l'autre sont donc essentiels pour aider les jeunes à s'estimer davantage et à mieux s'épanouir.

Pour informations supplémentaires, veuillez vous adresser au

Centre local de services communautaires (CLSC) le plus près de chez-vous

ou encore au

Centre de réadaptation en toxicomanie (CRT) de votre région.

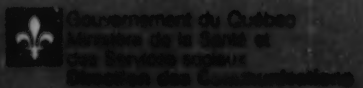
Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et
des Services sociaux
Direction des Communications

FIN